



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA  
RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**DGER – Inspection de l'enseignement agricole**

**ÉVALUATION DE LA PARTICIPATION DES EPLEFPA  
DANS LES RMT ET DES EFFETS SUR LES MISSIONS DE  
FORMATION, D'INNOVATION ET D'ANIMATION ET DE  
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

**Rapport sur l'évaluation conduite à la demande de la  
Direction générale de l'enseignement et de la recherche**

Groupe de travail et de rédaction

Les inspectrices et inspecteurs de l'enseignement agricole : Alain BRANGER - Denis COTTE - Robert CHAZELLE - Joël DEMULE - Jean-Jacques GAILLETON - Bernard GARINO - Philippe MICHENEAU - Michel PECQUEUX - Alain RETHORE - Joël RIGAL Marie-Françoise SLAK-Gérard VIGNALS.

Février 2012

R11 053



# **SOMMAIRE**

**SOMMAIRE**

**RÉSUMÉ**

**INTRODUCTION**

**PREMIERE PARTIE : LA COMMANDE, LES ENJEUX, LA MÉTHODE**

**DEUXIÈME PARTIE : L'ÉVALUATION**

**TROISIEME PARTIE : SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS**

**CONCLUSION**

**TABLES DES MATIERES**

**ANNEXES**

# RÉSUMÉ

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche a confié à l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA), une « **Évaluation de la participation des EPLEFPA dans les RMT et des effets sur la mission de formation, la mission d'innovation et la mission d'animation et de développement des territoires : utile dans le contexte des mesures assises 8 et 9 et dans la procédure en cours de bilan final des RMT 2007 et 2008 et de la création de nouveaux RMT** ».

Dans une première partie du rapport, le groupe de travail a rappelé le cadre législatif et réglementaire qui a créé les réseaux mixtes technologiques et situé cette évaluation dans le contexte évolutif du système sociotechnique en agriculture et des relations entre les acteurs de la recherche, de la formation et du développement. Puis il a exposé comment, à partir de différentes sources, il a élaboré son référentiel d'évaluation. L'accent est mis dans cette partie sur l'institution par la loi et le règlement des projets communs et du partenariat entre la recherche, les établissements publics locaux (EPLFPA) d'enseignement et le développement.

L'évaluation qualifiée d'intermédiaire a abordé dans les parties suivantes le processus d'implication des EPLEFPA dans les RMT et ses effets sur la mise en œuvre des missions. Elle présente les premiers résultats et propose des ajustements du dispositif, remettant l'appréciation de l'efficacité et de l'efficience à une évaluation terminale.

L'évaluation relève une participation importante des EPLEFPA dans les RMT. Le degré d'implication varie néanmoins le long d'un gradient qui s'étend de l'engagement comme « prête nom » à une implication dans la gouvernance du RMT suivant un processus pouvant comprendre la participation active aux réunions et (ou) à des groupes de travail, l'animation d'un axe de travail, la participation à des réalisations et à la production de livrables, l'engagement de ressources et de moyens. Ce sont les établissements :

- aux pratiques régulières de partenariat,
- avec un ou des pôles de compétences reconnus dans le territoire,
- adossés à des exploitations ou des ateliers technologiques crédibles et contribuant à la mission expérimentation - développement - innovation,
- avec des formations initiales et (ou) continues plutôt de niveau III et II,
- affectant des ressources humaines d'expertise ou d'animation au dispositif RMT dans lequel ils s'investissent,
- inscrivant les actions RMT dans leur projet et leur stratégie,

qui offrent le cadre le plus favorable à une réussite de l'implication et à l'observation d'effets sur les missions. Ces constats amènent les inspecteurs à évoquer la rédaction d'un cahier des charges de la participation d'un EPL dans un RMT qui énoncerait les attributs favorables à la qualification ; nécessaires, ces qualités ne garantissent cependant pas la réussite en l'absence d'expression de demandes internes et externes, sectorielles ou territoriales.

Le regard des acteurs et des partenaires, comme celui des têtes de réseaux et de l'institution sur l'implication des établissements est en définitive assez partagé, mais globalement favorable. La grande hétérogénéité des situations permet en effet difficilement de porter un jugement tranché et elle empêche de constituer une typologie.

Au bout de trois années de fonctionnement, la production de ressources de nature scientifique ou technique est riche et de diverse nature : synthèses bibliographiques, boîte à outils (expérimentation, évaluation, etc.), diaporamas, modules de formation (essentiellement adulte), ouvrages de synthèse, fiches techniques, bases de données (RMT SDCI), sites Internet... En revanche, la production de supports spécifiques à l'enseignement technique apparaît réduite même si quelques tentatives ont eu lieu ou sont en cours.

Il y a donc un contraste entre la production des « livrables », utiles au développement mais aussi valorisables pour partie en formation d'adultes et la production d'« enseignables » à destination en particulier de la formation initiale scolaire. Le plus souvent, on a à la fois un déficit de définition des attentes, une carence en ingénierie de formation et en ingénierie pédagogique, mais encore un manque d'approche spécifique des cas concrets et des situations problèmes qui sont nombreux, variés et pertinents pour l'enseignement. Enfin on note surtout une absence totale d'anticipation de la problématique du transfert. Celui-ci est très hétérogène et encore très insuffisant au sein des établissements impliqués et plus encore au sein de l'enseignement agricole. Une réflexion globale sur le transfert des ressources produites au sein du RMT est avancée devant engager le SNA, dont EDUTER, en complément des animateurs de réseaux thématiques. La place de l'ingénierie de formation (DRIF) dans ce transfert devra être précisée aux niveaux national, régional et local.

D'autres conditions sont favorables au transfert ; ainsi pour certaines thématiques, la place de l'exploitation agricole ou de l'atelier technologique (support notamment d'expérimentations) est primordiale. L'implication de l'exploitation ou de l'atelier dans les actions RMT a favorisé la mise en valeur du potentiel expérimental de ces centres, particulièrement dans des approches systèmes ; elle permet simultanément à certains personnels de révéler leurs compétences appréciées des partenaires mais qui n'étaient pas encore repérées. Le corollaire est aussi un renforcement de l'expertise des personnels engagés dans les actions d'innovation et les pratiques innovantes, expertise thématique mais aussi expertise méthodologique. C'est en définitive la compétence de l'établissement lui-même qui progresse en même temps que l'exploitation ou l'atelier technologique se qualifie dans son potentiel d'innovation. L'apport du RMT est en ce sens plus spécifique. Les exploitations agricoles et ateliers technologiques deviennent donc des lieux attractifs et d'expertise, d'interaction des acteurs et de médiation sociotechnique ; dès lors ils participent activement à la mission d'animation et de développement des territoires. Les collectivités territoriales sont attentives aux retombées des RMT en région.

À l'issue de l'évaluation aux jugements partagés, des recommandations sont proposées et s'adressent à trois niveaux, le local, le régional et le national. Elles sont complémentaires et s'articulent entre elles afin de consolider les objectifs initiaux des RMT introduits par la Loi d'Orientation Agricole n° 2006-11 du 5 janvier 2006 à savoir : développer des relations de travail approfondies entre acteurs de la recherche de la formation et du développement.

Au niveau local il apparaît nécessaire d'encourager les établissements à réaliser un diagnostic de leur qualification au regard de l'innovation-transfert, actions en cours et partenariats, compétences et potentiel, réseau d'EPLEFPA,...et de charger une personne (tiers temps) de cette mission qui devra s'inscrire dans le projet d'établissement.

Au niveau régional DRAAF/SRFD, voire interrégional pour certaines thématiques, on devrait rechercher une cohérence dans les pôles de compétences pour faire émerger des établissements référents. Le partenariat entre enseignement supérieur et enseignement

technique devrait être valorisé. Le rôle des ARADDT serait renforcé sur la mission d'innovation-transfert à laquelle les DRIF seraient associés.

Au niveau national, DGER il serait souhaitable de réorganiser l'animation et le suivi fonctionnel de l'implication des EPLEFPA dans les RMT en désignant une personne « tête de réseau » des établissements intégrant des RMT. Le transfert serait facilité en accompagnant la mise en place d'un portail unique RMT rassemblant les ressources produites. L'action devrait s'établir selon une organisation pluriannuelle, cinq ans au moins, pour en vérifier les effets. Les différentes structures de l'enseignement agricole technique et supérieur seraient mobilisées sur les attentes des RMT particulièrement en terme de transfert de la recherche à la formation.

Grâce aux RMT, de nombreux acteurs de la recherche et du développement ont découvert ou mieux appréhendé le monde de l'enseignement technique et réciproquement. Globalement, la participation de l'enseignement est assez unanimement souhaitée et reconnue par les animateurs des RMT : « plus que la production de ressources, la constitution de réseaux apparaît fondamentale ». Le rôle de l'animateur est essentiel dans l'équilibre à trouver entre la promotion de l'expertise et la dynamisation des effets « Réseaux » par le relationnel et les interactions de co-production entre acteurs. L'implication du monde de l'enseignement technique dans les RMT a en effet révélé la distance qui existe entre ce monde et ceux du développement, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est sans doute là un élément clé de compréhension des autres effets.

# INTRODUCTION

La loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 codifiée<sup>1</sup> a promu l'émergence de « projets communs » élaborés et mis en œuvre en partenariat par des établissements ou organismes, de la recherche, de la formation et du développement. Ils concernent la production de biens alimentaires ou non alimentaires mais aussi les aspects sociétaux relatifs à l'environnement et au territoire liés à l'activité agricole et agro-industrielle. L'exposé des motifs de la loi a précisé la volonté du législateur.

Le décret n°2006-1154 du 15 septembre 2006 a ainsi créé les unités mixtes et les réseaux mixtes technologiques (RMT) et défini leur composition et leur objet<sup>2</sup>. L'arrêté du 8 février 2007 a approuvé le cahier des charges relatif aux RMT<sup>3</sup>, qui en détaille les objectifs, les productions attendues et le fonctionnement, en cohérence avec les contrats d'objectifs des instituts techniques, des chambres d'agriculture, des organismes de recherche.

Les RMT constituent donc une forme originale de réseau, instituée puis réglementée, dont nous aborderons les particularités en préambule.

Ils sont évalués à mi-parcours ou à l'issue de la période d'agrément<sup>4</sup> selon des critères détaillés annuellement par circulaire. La commande de la direction générale se situe en dehors de cette procédure et son champ d'évaluation s'applique de manière très ciblée aux établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) dans leur implication au sein des RMT et dans les effets de celle-ci sur l'exercice de leurs missions.

Après avoir rappelé la commande, nous décrirons le contexte dans lequel s'est situé le législateur et les objectifs généraux déclinés à partir des enjeux soulignés dans l'exposé des motifs de la loi ; ceci nous permettra de mieux l'expliciter.

---

<sup>1</sup> « Art. L. 800-1. – Les établissements ou organismes mentionnés aux articles L. 811-8, L. 812-3, L. 813-1, L. 813-10, L. 820-2 et L. 830-1 du présent code et à l'article L. 521-3 du code forestier élaborent et mettent en œuvre, dans des conditions fixées par décret, des projets communs concernant la production de biens alimentaires et non alimentaires et les questions relatives à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire liées à l'activité agricole et agro-industrielle dont ils rendent compte annuellement à l'autorité administrative compétente. »

<sup>2</sup> « Art. D. 800-3. – Un réseau mixte technologique est constitué entre au moins trois instituts techniques qualifiés au titre du chapitre III du titre II du livre VIII ou chambres d'agriculture. Ce réseau mixte associe, en outre, au minimum un établissement d'enseignement technique agricole et un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche publique. D'autres organismes de développement peuvent également participer à sa constitution.

Il a pour objet la mise en commun de ressources humaines ou matérielles par les membres du réseau pour la réalisation de travaux collaboratifs permettant d'apporter une valeur ajoutée à leurs productions propres. « Sa durée est de trois à cinq ans. Elle peut être prorogée. »

<sup>3</sup> « Art. D. 800-5. – Chaque projet d'unité mixte technologique ou de réseau mixte technologique fait l'objet d'une convention entre les organismes ou établissements participants.

Le ministre chargé de l'agriculture agréé ces projets communs après avoir vérifié la conformité de la convention visée à l'alinéa précédent à un cahier des charges, qu'il a approuvé par arrêté. »

<sup>4</sup> Exemple : CIRCULAIRE DGER/SDI/C2011-2004 du 02 mars 2011 « Les réseaux mixtes technologiques (RMT) sont soumis à une évaluation en vue d'apprécier leurs activités dans les deux cas suivants :

- à mi-parcours, afin d'apprécier s'il y a lieu de poursuivre le programme d'actions à l'identique ou de réorienter une partie des actions, au regard des conditions dans lesquelles le RMT a fonctionné et des travaux réalisés. Ce premier examen est dénommé «point à mi-parcours»,

- au terme de la durée de l'agrément. Cette évaluation scientifique et technique est ci-après dénommée « évaluation ».

L'examen de la situation des RMT, qu'il prenne la forme d'un point à mi-parcours ou d'une évaluation, doit permettre notamment d'apprécier la qualité de leurs différentes réalisations et leur adéquation avec les objectifs initialement définis. Dans les deux cas, les procédures mises en œuvre doivent être suffisamment complètes pour identifier d'éventuels dysfonctionnements.

Ces examens sont confiés aux Comité Scientifique et Technique (CST) et Conseil d'Orientation Scientifique et Technique (COST) des trois têtes de réseaux (ACTA, ACTIA, APCA). »

Puis nous exposerons la méthode retenue pour répondre à la commande au regard d'un référentiel d'évaluation qui s'est construit à travers les questionnaires préparés pour mener les entretiens avec les acteurs des RMT.

Sur la base de ce référentiel, l'évaluation portera ainsi sur le processus d'implication des EPLEFPA dans les RMT et les effets de leur engagement dans les RMT sur la mise en œuvre des missions définies à l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime.

## **PREMIERE PARTIE : LA COMMANDE, LES ENJEUX, LA MÉTHODE**

Dans sa lettre de commande 2010-2011, la directrice générale a rappelé que l'année 2009-2010 avait été marquée par les Assises de l'enseignement agricole public à l'issue desquelles le ministre avait annoncé les 60 mesures pour l'enseignement agricole public. Parmi celles-ci les mesures 8<sup>5</sup> et 9<sup>6</sup> portaient sur le renforcement de la participation des EPLEFPA dans les RMT. En annexe à la lettre de commande figurait précisément dans la liste des études et expertises attendues de l'inspection de l'enseignement agricole l' « **Évaluation de la participation des EPLEFPA dans les RMT et des effets sur la mission de formation, la mission d'innovation et la mission d'animation et de développement des territoires : utile dans le contexte des mesures assises 8 et 9 et dans la procédure en cours de bilan final des RMT 2007 et 2008 et de la création de nouveaux RMT** ».

Comme pour toute démarche d'évaluation, le groupe d'inspecteurs missionnés par le doyen a d'abord procédé à l'identification des enjeux et souligné l'originalité de la forme du projet commun RMT.

Puis il a situé son évaluation dans le cours de l'action soit, conformément à la commande, entre le bilan final des RMT 2007 et 2008 et l'appel à projet pour la création de nouveaux RMT, et dans le cadre des mesures 8 et 9 des Assises. Il a examiné ensuite la pertinence des objectifs généraux retenus dans le cahier des charges qui précise aussi les productions attendues au regard des enjeux ; objectifs et productions constituent de fait l'ébauche du référentiel d'évaluation. Cette démarche a permis de bien cerner le champ de l'évaluation qui se limite donc à l'implication des EPLEFPA dans les RMT et à ses effets sur les missions de l'enseignement technique agricole public ; des impacts sont cependant abordés.

A partir de ces éléments il a élaboré une méthodologie et organisé le déroulement de ses travaux.

Sont donc développés dans cette première partie les points suivants :

- Un contexte privilégié : la force de la loi, les attentes sociétales et les Assises de l'enseignement agricole public - les enjeux ;
- Le RMT : un réseau institué au fonctionnement original ;
- La commande : une évaluation « *in itinere* » et un référentiel d'évaluation flou ;
- Méthodologie et déroulement.

---

<sup>5</sup> Mesure 8 : Les réseaux mixtes technologiques (RMT) lancés dans le cadre de la loi d'orientation agricole de 2006 sont des outils collaboratifs, réunissant les partenaires de la recherche, de la formation et du développement autour de thématiques transversales de l'agriculture durable.

La participation des EPLEFPA à ces réseaux constitue une opportunité pour renforcer la pertinence de leurs activités en regard des avancées scientifiques et techniques. Un budget de 1M€ pour la création de nouveaux RMT qui devront associer un réseau d'EPLEFPA sur des thématiques prioritaires est réservé dans la programmation du CASDAR 2010.

<sup>6</sup> Mesure 9 : Début 2010, il y avait 27 RMT (17 dans le secteur agricole, 10 dans le secteur agroalimentaire) auxquels 35 EPLEFPA participaient. Ce nombre sera doublé d'ici à 2012 grâce à la mobilisation du système national d'appui.



Cette première partie peut apparaître longue mais elle s'impose pour bien situer l'objet de l'évaluation dans le cadre plus large du questionnement sur l'évolution du modèle sociotechnique et du triangle recherche-formation-développement.

#### **A) Un contexte privilégié : la force de la loi, les nouvelles attentes sociétales et les Assises de l'enseignement agricole public**

L'exposé des motifs de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 définit clairement les enjeux des RMT :

*« ... L'évolution du contexte international, la croissance des échanges mondiaux, l'apparition de nouveaux concurrents sur les marchés appellent des évolutions de notre agriculture pour renforcer nos positions. De même, la réforme de la politique agricole commune engagée dès 1992 va placer nos exploitations et nos industries agro-alimentaires dans une situation de concurrence accrue. Enfin, les habitudes alimentaires, les attentes environnementales et qualitatives de la société constituent des tendances nouvelles auxquelles le monde agricole doit continuer à s'adapter.*

*En réponse à ces défis, l'enjeu de la loi d'orientation agricole est de tracer les perspectives d'évolution pour les prochaines décennies et d'accompagner les efforts d'adaptation indispensables...*

#### **TITRE IV. - SIMPLIFIER ET MODERNISER L'ENCADREMENT DE L'AGRICULTURE**

##### **CHAPITRE I<sup>ER</sup>. - MODERNISER LE DISPOSITIF DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

*La complexité et l'interdépendance des nouveaux défis que doit relever l'agriculture française pour assurer son avenir nécessite une synergie accrue entre les organismes d'enseignement, de formation, de recherche et de développement agricole. **L'article 26** élargit le champ d'action des organismes d'enseignement de formation professionnelle agricole, de développement agricole et agro-industriel et de recherches agronomiques et vétérinaires, aux enjeux environnementaux et territoriaux. Il pose le principe de la nécessité d'une coopération entre eux pour assurer la mise en œuvre effective de l'objectif commun de production et de diffusion des innovations. Par ailleurs, il institue la notion d'institut technique agricole et agro-industriel reconnu par l'État. Ceci permettra à celui-ci de vérifier que les centres techniques et instituts techniques liés aux professions agricoles et agro-alimentaires ont des missions et des modes de fonctionnement qui leur permettent de remplir effectivement le rôle central qui leur est dévolu par leur positionnement entre les acteurs de la recherche et les opérateurs économiques dans la production et la diffusion de connaissances et d'innovations. Ceci permettra également aux opérateurs économiques qui font appel à leurs services de bénéficier des mesures fiscales en matière d'innovation... »*

Pour prendre en compte la complexité accrue des défis de l'agriculture liés aux marchés et aux nouvelles attentes sociétales, en particulier environnementales et territoriales, le législateur pose donc **« le principe de la nécessité d'une coopération entre eux pour assurer la mise en œuvre effective de l'objectif commun de production et de diffusion des innovations »**.

Trois enjeux sont ainsi mis en avant : **l'innovation, le transfert et le partenariat** dont l'effectivité devra être évaluée et les dynamiques observées dans les territoires.

La loi a été déclinée en textes réglementaires instituant les RMT et en circulaires définissant, à travers le fonctionnement en réseau proposé, l'application et la mise en œuvre des intentions du législateur. Les mesures 8 et 9 des Assises contribuent à renforcer le dispositif dans ses intentions.

La promotion d'un fonctionnement en réseau mixte technologique, traduction de la nécessité de coopération et de partenariat, exprime en corollaire que le modèle sociotechnique établi n'est plus en mesure de créer les conditions d'innovation et de transfert qu'imposent les changements à l'œuvre. Dès lors, le fonctionnement en réseau devient lui-même un enjeu. Un bref détour par l'approche de la notion de RMT s'avère donc nécessaire.

## B) Le RMT : un réseau institué au fonctionnement original

La première originalité des RMT est sans doute d'être nés par la force de la loi. En effet il existe depuis longtemps une sorte d' « incantation » à la création d'un dispositif « Recherche-Formation-Développement » cohérent et efficient. Ainsi le 5<sup>ème</sup> schéma prévisionnel national des formations 2009-2014<sup>7</sup> actualisé avec les mesures Assises, le projet stratégique de la DGER 2009-2014<sup>8</sup>, les contrats d'objectifs liant le ministère de l'agriculture et les organismes de recherche finalisée (INRA) ou appliquée (Instituts techniques ACTA, ACTIA), ou de développement (Chambres d'agriculture - APCA) mais encore des conventions (ex : GIS Relance agronomique, convention INRA, ACTA et DGER du 4 mars 2010), évoquent la nécessité de co-construire l'innovation et le transfert. La création par la loi et le décret de l'objet RMT donne une dimension nouvelle et plus forte aux relations devant s'établir entre les partenaires.

La seconde originalité du RMT est sa mixité entre des organismes de nature et de culture professionnelle différentes ; cette originalité n'est pas toujours gage de facilité. Si les relations entre la recherche et le développement sont depuis longtemps contractualisées sur des objets, conjoncturellement ou de façon plus institutionnelle (ex : Accord cadre de collaboration entre l'ACTA et l'INRA) les relations entre la recherche et l'enseignement technique voire entre l'enseignement scolaire et le développement sont plus rares.

La dernière originalité que nous soulignons est son caractère institué qui lui confère une nature hybride entre le réseau, né spontanément de l'émergence de nouvelles pratiques sociales, économiques ou culturelles pour pallier le déficit de réponse aux changements du modèle en place, et l'organisation formelle instituée par la structure. Cette nature particulière doit être soulignée à deux titres. Il faut observer de prime abord que l'expression des effets de réseaux sera différente selon que la logique de fonctionnement est davantage aspirée par le pôle réseau que par le pôle organisation formelle. Ainsi lors du séminaire du 21 octobre 2009 pour un premier bilan<sup>9</sup> cette tension est apparue dans le débat, le RMT étant qualifié par les uns d'un nouvel espace de créativité valorisant les compétences au-delà de l'appartenance à tel ou tel organisme et risquant pour d'autres d'avoir une moindre efficacité par défaut de structuration. Dans sa synthèse, le grand témoin Bernard CHEVASSUS au LOUIS insistera plutôt sur le pôle réseau qui doit favoriser le passage de la conception d'un modèle majoritairement diffusionniste selon la chaîne linéaire du savoir à un modèle constructiviste.

Dans un second temps on observera que l'ensemble des RMT forme de fait un réseau de réseaux : réseaux recherche, développement et formation. Or il y a un déséquilibre entre ceux-ci. Les réseaux de la recherche et du développement sont très structurés, disposant de têtes de réseaux : INRA, ACTA, ACTIA, APCA. Le « réseau » des EPLEFPA de l'enseignement technique est plutôt atomisé et non représenté par une tête de réseau clairement identifiée. En contrepoint de cette affirmation générale mais constituant l'exception qui confirme la règle on

---

<sup>7</sup> Extrait du 5<sup>ème</sup> schéma : « L'enseignement agricole doit franchir un saut qualitatif important et participer à l'investissement considérable nécessaire en matière de recherche, de transfert d'innovations et de recherche et développement.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques prennent toute leur place dans les projets de recherche et développement en partenariat avec les organismes de recherche, les instituts techniques, les professionnels. Ainsi les exploitations agricoles des établissements participent à l'impulsion et à la démonstration en matière de pratiques agricoles durables, en lien avec l'agriculture biologique, l'usage des produits phytosanitaires, la préservation de la biodiversité et les performances énergétiques. Elles s'engagent toutes avec détermination dans la mise en oeuvre d'un système d'exploitation fondé sur des pratiques agricoles durables. »

<sup>8</sup> Extrait du projet stratégique DGER : « Les exploitations et les ateliers doivent évoluer, se transformer pour devenir des centres opérationnels au sein du dispositif recherche développement formation tout en liant les partenariats nécessaires à la pertinence de leurs actions, au sein de leur environnement professionnel et économique. Une meilleure participation des exploitations aux projets partenariaux d'innovation en particulier celui du Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural (CAS DAR) constitue un moyen pour parvenir à cet objectif. »

<sup>9</sup> Séminaire « Les RMT : une dynamique nouvelle pour l'innovation en agriculture et alimentation » MAAPRAT, ACTA, ACTIA, APCA.

notera le cas particulier des EPLEFPA, appartenant au solide réseau des anciennes ENIL, dont le processus d'implication dans les RMT et le mode de contribution à l'innovation et au transfert est ainsi spécifique.

En synthèse le portage des enjeux innovation et transfert de l'enseignement technique relève-t-il du Service de l'enseignement technique, du Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ou des deux ? La place des exploitations et des ateliers technologiques, en particulier autour de l'innovation des pratiques professionnelles et pédagogiques apparaît peu visible et lisible au sein de l'organigramme de la DGER. Quels rôles précisément pour le Service National d'Appui (SNA) dans la mobilisation Mesure 9 des Assises et pour l'Inspection de l'Enseignement Agricole experte pour les référentiels de diplômes ? Au niveau régional nous avons aussi constaté l'absence d'évocation par l'autorité académique des RMT intégrant des EPLEFPA en région. Les DRIF ignorent le dispositif dans lequel ils auraient pourtant sans doute été très pertinents sur les problématiques de transfert. La gouvernance du réseau EPLEFPA dans les RMT est ainsi posée.

La réponse à la commande s'insère dans ce cadre particulier de relations entre acteurs des RMT.

### **C) La commande : une évaluation « *in itinere* » et un référentiel d'évaluation flou**

Fin 2010 la prolongation de l'activité de quinze RMT a été agréée et trois nouveaux RMT ont été créés pour le secteur agricole. En 2011, le bilan de l'activité des cinq RMT du secteur agricole et forêt et de deux RMT du secteur agro-alimentaire est en cours de préparation. A l'issue de l'évaluation de ce bilan et des propositions d'actions pour la période 2012-2013 réalisée par les comités techniques et scientifiques de l'ACTA, de l'ACTIA et de l'APCA, la prolongation de deux ans de l'activité de ces RMT pourra éventuellement être agréée (source MAAPRAT 2/08/2011).

Dans ce calendrier, l'évaluation de l'implication des EPLEFPA dans les RMT et des effets sur les missions de formation, d'innovation et d'animation et de développement des territoires, peut donc être qualifiée d'évaluation intermédiaire. En ce sens elle s'intéresse en premier lieu à l'effectivité de l'action, au processus d'implication des EPLEFPA et à la cohérence des moyens et des objectifs, à l'analyse des premières réalisations et des effets avec ses conditions favorables ou ses freins ; elle observe et enregistre les premiers résultats afin de pouvoir proposer des ajustements du dispositif plus qu'elle ne cherche à apprécier d'ores et déjà l'efficacité et l'efficience. Néanmoins elle s'interroge sur les indicateurs et sur certains impacts.

Afin d'établir un référentiel d'évaluation et d'élaborer sa méthode de travail le groupe a recensé les éléments disponibles. Ce sont le cahier des charges de constitution des RMT, le compte rendu du séminaire du 21 octobre 2009 et enfin la consultation d'avis du Comité Scientifique (CS) de l'APCA et du Conseil d'Orientation Scientifique et Technique (COST) de l'ACTA pour le renouvellement de RMT agréés ou pour l'agrément de nouveaux RMT.

Concernant les avis du CS et du COST, on constate que ces instances ne se prononcent pas systématiquement sur l'enseignement et la formation ; lorsqu'elles le font, dans quelques cas, c'est essentiellement sur le volet implication des EPLEFPA en nombre et plus rarement sur les productions ou sur les moyens mobilisés et les effets. La distinction faite dans un des avis consultés entre l'implication de l'établissement dans l'innovation à travers son centre exploitation ou atelier technologique et la participation de ses centres d'enseignement et de formation (lycée, CFA, CFPPA) au transfert est structurante pour la réflexion sur le référentiel d'évaluation. Dans les autres cas d'avis prononcés, les recommandations portent

sur le lien à renforcer avec la formation et l'enseignement et concernant donc l'animation du RMT.

Le séminaire du 21 octobre 2009 constitue implicitement en fait, le premier socle de l'élaboration d'un référentiel d'évaluation. De très nombreuses interventions ont porté sur l'engagement des EPLEFPA, sur les conditions de participation des EPLEFPA dans les RMT, sur les attentes des acteurs de la recherche et du développement. Ainsi est mise en évidence au cours du séminaire une attente forte portant sur les compétences pédagogiques des enseignants ou des formateurs bien plus qu'une attente d'expertise. A contrario, souvent, la communauté éducative exprime plutôt l'attente d'une reconnaissance de ses compétences scientifiques et techniques. Nous reprenons ci-dessous quelques expressions d'intervenants ou de participants au séminaire :

- *« La valorisation et la diffusion des travaux du RMT sont un des points clés du dispositif. Les travaux sont fondés sur le court, le moyen et le long terme. Des guides, des méthodes, des bases de données, etc. sont édités. Des actions d'information et de formation sont proposées aux professionnels (agriculteurs et industriels) et aux étudiants, voire bientôt directement aux enseignants. La participation active à des colloques permet de témoigner des problématiques rencontrées. La communication est ainsi décuplée par la puissance des réseaux. »*
- *« Est-il possible de déterminer comment les exploitations agricoles peuvent être un support intéressant pour les RMT ? »*
- *« Un travail sur des modules pédagogiques destinés aux enseignants a été mené entre l'ACTIA et la DGER. Des enseignants seront formés sur ces modules au printemps 2010, en collaboration avec le RMT "Nutriprévius" »*
- *« Une enquête a été diligentée pour identifier les besoins et les attentes des enseignants de la Bretagne et des Pays de la Loire. Le RMT essaie d'apporter des réponses pour la recherche, le développement et l'enseignement »*
- *« L'enjeu majeur pour la formation est de construire ensemble des outils didactiques pour les enseignants et les apprenants. »*
- *« Le travail effectué avec les enseignants agricoles partenaires du RMT permettra de transférer certains outils dans les lycées agricoles en 2010 et de les utiliser comme supports de formation. Des formations continues seront mises en place pour les enseignants. C'est un exemple de la réponse du RMT à la demande pédagogique. »*
- *« Exemples d'outils développés ou en cours : site Internet, plate-forme collaborative, lettre Info,... »*
- *« Il s'agit d'une plate-forme Internet qui permettra de diffuser les documents auprès des partenaires. Ce sera une force de rapidité très importante et également un outil de diffusion et de mise à disposition d'informations...nombre de RMT ont choisi de construire ces plates-formes Internet. Cependant, il faudrait réfléchir à la possibilité de mutualiser cette mise à disposition d'outils, de savoir-faire, d'hébergement et de référencement de sites, voire de construire une plate-forme d'accueil générique pour l'ensemble des RMT. Peut-on imaginer une initiative qui aiderait collectivement les RMT à être plus efficaces dans la construction et l'utilisation de ces supports informatiques ? ...a pris la décision de mutualiser une plate-forme collaborative pour tous les RMT et également d'autres groupes de travail .... Ce sera ensuite décliné RMT par RMT. Un espace sera dédié aux Conseils d'administration, un autre aux Comités scientifiques et techniques. Chaque RMT aura également le sien. Le coordinateur du RMT sera administrateur de sa plate-forme collaborative restreinte, avec une partie visible des résultats et un espace de travail fermé, uniquement accessible aux membres du RMT »*
- *« Mme PETIT précise les principales productions du RMT :*
  - *Le colloque 2008 sur les systèmes de culture innovants et durables a rassemblé 250 participants. Il a permis de reconstruire l'expertise,*
  - *Sites Internet et Extranet du réseau,*
  - *Mise en place du réseau d'expérimentation en parcelles, avec une cinquantaine de systèmes de culture. Cela structure le réseau autour des économies d'énergie, des intrants et des systèmes irrigués sous contrainte,*

• *Démarches et outils d'évaluation de la durabilité des systèmes de culture.*

- *– Projets d'outils collaboratifs sur des solutions techniques,*
- *– Projet de vade-mecum pour le conseil agricole en production intégrée,*
- *– Un réseau de compétences, avec des acteurs au service des agriculteurs, de l'enseignement, des Pouvoirs publics et d'autres filières.*
- *Mme PETIT rappelle que les acteurs de la formation des lycées agricoles s'appuient surtout sur le volet expérimentation ; les aspects pédagogiques ne semblent pas les motiver outre mesure. Ils sont peu impliqués dans le volet formation alors qu'il en existe actuellement deux. Les lycées n'étaient pas présents directement au départ, mais cela viendra peut-être au cours de la période suivante. ».*
- *« ... les enseignants sont assez peu à la recherche de cours magistraux, mais plutôt d'études de cas. C'est pourquoi ils préfèrent les expérimentations qui viennent alimenter leur cours ».*
- *« ... différentes formes de valorisation :*
  - *Diffusion de documents méthodologiques (outils pour conseillers et enseignants) et scientifiques.*
  - *Actualisation de référentiels de temps de travaux.*
  - *Production d'éléments d'ingénierie pour des projets de développement.*
  - *Participation active à des colloques thématiques ».*
- *« La difficulté est de conjuguer les techniques de valorisation, la diffusion sur des médias modernes extrêmement rapides, et les relations personnalisées. Il est très important de donner la parole aux acteurs (organisation d'ateliers) pour effectuer des bilans d'expériences approfondis.*
- *Quant aux outils, le principe est celui de la co-construction entre ingénieurs, chercheurs et agents de développement. Il est nécessaire de les intégrer dans la démarche et d'en discuter avec les acteurs concernés. L'articulation entre les métiers et la pluridisciplinarité est importante.*
- *Les interventions entre les différents agents du conseil sont beaucoup plus déterminantes que l'outil en tant que tel ».*
- *« Les enseignants sont preneurs de cas d'école et non de méthodes d'enseignement ; c'est leur corps de métier. Si l'enseignement est mobilisé sur les retours d'expérience, les étudiants viendront nombreux en stage. ».*
- *« Le succès de la participation de l'enseignement dans les RMT dépend de la capacité des enseignants à pouvoir dégager suffisamment de temps pour faire le travail. Lors de la signature de la convention, l'EPLEFPA s'engage à ce que les enseignants qui participent aux RMT puissent le faire valablement. Il a été affirmé avec force, au cours des Assises de l'enseignement agricole, l'engagement des lycées agricoles dans ce dispositif».*

A travers ces extraits apparaissent clairement différents éléments, voire des indicateurs de réalisations qui ont guidé les réflexions du groupe de travail sur l'évaluation de la participation des EPLEFPA aux RMT et ses effets sur l'exercice des missions de formation, de contribution à l'innovation et de participation à l'animation et au développement des territoires.

Les critères d'évaluation devront ainsi avoir trait :

- à la place des différents centres de l'EPLEFPA dans l'évaluation au regard de leur implication et des actions d'innovation et (ou) de transfert portées : lycées, CFA-CFPPA et exploitations et des ateliers technologiques ;
- aux publics visés par le transfert : élèves, étudiants, stagiaires adultes, enseignants et formateurs, conseillers ou agriculteurs... ;
- aux outils ; l'importance des TIC et les effets des relations personnelles ;

- aux productions des RMT dans le champ de l'innovation ou des actions de transfert ; dans le champ de la méthodologie, de l'ingénierie et de la didactique professionnelle ; diffusion et (ou) co-construction ;
- à la cohérence des moyens ;
- pour partie sur les effets propres réseaux : transversalité, nouvelle approche du système sociotechnique...

Le cahier des charges des RMT dans les objectifs généraux qu'il décline insiste d'ailleurs fortement sur les effets attendus de la mise en réseau des ressources humaines et matérielles : synergie et valeur ajoutée, groupements de compétences, lien dynamique avec les pôles de compétences de l'enseignement agricole et les pôles de compétitivité... L'approche de ce lien peut questionner la relation des RMT avec les Plateformes Régionales d'Innovation (PRI).

Après avoir rappelé l'objet d'un RMT, le cahier des charges<sup>10</sup> liste les productions attendues dont une partie relève de l'évaluation demandée :

« La participation à un RMT doit permettre à ses membres, sur une thématique sur laquelle des innovations répondant à des enjeux transversaux de moyen et de long terme sont attendues, de :

- développer des travaux collectifs sur un thème de recherche-développement, en cohérence avec les programmes propres à chaque organisme ;
- développer des partenariats approfondis entre acteurs de la recherche, de la formation et du développement ;
- acquérir collectivement des compétences sur un nouvel objet de recherche-développement.

#### **4. Productions attendues d'un RMT**

L'activité du RMT doit se traduire par des productions propres d'intérêt collectif telles que :

*Productions scientifiques et techniques :*

- synthèse des connaissances scientifiques et techniques pour un usage opérationnel ;
- analyses comparatives (évolutions des méthodes de recherche, de transfert, de formation, évolution des programmes de base vers une plus grande complémentarité - ... ) ;
- élaboration actualisation et animation d'outils et de méthodes à caractère collectif (observatoires, bases de données, outils de modélisation) ;
- co-construction de projet de recherche finalisée ;
- co-construction de projet de développement et mise en oeuvre ;
- formulation de questions à la recherche publique ;

*Valorisation / transfert des résultats :*

- rédaction de manuels (le point technique sur..., guide de bonnes pratiques, cahier des charges, travaux pré-normatifs, ... ) ;
- élaboration et coordination d'outils d'appui technique à l'usage des opérateurs économiques (méthodes de diagnostic, outils d'aide à la décision, mesures correctives, ... ) ;
- construction, réalisation et évaluation de programmes de formation ;
- actions de communication, de dissémination, de transfert (organisation de colloques, publication dans des revues techniques, animation d'un site internet...) ».

Concernant les modalités de fonctionnement, le cahier des charges, conformément à la mesure 9 des Assises de l'enseignement agricole, stipule que « La participation de **plusieurs établissements d'enseignement technique agricole constitués en réseau d'établissements, sera un**

<sup>10</sup> CIRCULAIRE DGER/SDI/C2010-2002 du 19 janvier 2010

Objet : lancement de l'appel à propositions de réseaux mixtes technologiques (RMT) pour l'année 2010.

*critère prioritaire de sélection en vue de renforcer le lien recherche-formation-développement* ». Il s'agit donc bien ici de passer d'un effet local voire territorial sur un EPLEFPA à un effet sur l'enseignement agricole, critère d'évaluation qui sera difficile à apprécier.

Le groupe de travail a donc disposé en définitive de nombreux référents d'évaluation qu'il a du assembler et dont il a validé la pertinence au regard des enjeux. Il a aussi fait le constat de la cohérence entre ces enjeux et les missions de l'enseignement agricole : transfert et « *formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue* »<sup>11</sup>, innovation et contribution « *aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires* »<sup>11</sup>, réseau et mission de participation « *à l'animation et au développement des territoires* »<sup>11</sup>. Il a donc retenu une méthodologie et un calendrier de travail.

#### **D) Méthodologie et déroulement**

Le doyen a arrêté la composition du groupe d'inspecteurs en associant plusieurs compétences : pédagogiques, expérimentation - développement - exploitations et ateliers technologiques, animation et développement des territoires afin d'étudier l'ensemble des facettes du sujet.

Composition du groupe d'inspecteurs :

- Inspecteurs à compétence pédagogique : Alain Branger, Denis Cotte, Jean-Jacques Gailleton, Philippe Micheneau, Alain Réthoré, Joël Rigal, Marie-Françoise Slak, Gérard Vignals,
- Inspecteurs des exploitations et des ateliers technologiques : Joël Demule, Bernard Garino, Michel Pecqueux,
- Inspecteur animation et développement des territoires : Robert Chazelle.

Lors de la première réunion de travail il a été convenu de retenir comme fondement de la méthode la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès des différents acteurs des réseaux mixtes technologiques pendant le deuxième semestre 2011. Réalisés par un binôme d'inspecteurs, ces entretiens se sont déroulées auprès des acteurs suivants :

- personnels d'EPLFPA participant à un RMT,
- personnels d'EPLFPA en phase de réflexion d'adhésion,
- animateurs de RMT,
- cadres d'organismes « têtes de réseau »,
- partenaires institutionnels,
- experts du CS de l'APCA et du COST de l'ACTA.

Dans un premier temps, des questionnaires ont été testés auprès des acteurs des structures concernées afin de les adapter.

Chaque binôme d'inspecteurs avait ainsi la charge de :

- conduire l'entretien avec les personnes de l'EPLFPA concernées par le RMT, directeur d'EPLFPA, DEA/DAT, Chef de projet, tiers temps, formateurs, (guide : annexe 1),
- conduire un entretien avec l'animateur RMT, (guide : annexe 2),

---

<sup>11</sup> Article L811-1 et L811-8 du Code rural et de la pêche maritime

- conduire un entretien avec un partenaire institutionnel, (guide : annexe3),
- réaliser un compte rendu spécifique complété par une note d'ambiance et un tableau synthétique.

L'ensemble de ces « matériaux » questionnaires, fiches et tableaux conclusifs ont servi à élaborer le rapport final. Des entretiens complémentaires ont été conduits avec la sous direction de l'innovation de la DGER. Au total plus de 35 entretiens se sont déroulés durant le deuxième semestre 2011 (Annexe 4 Liste des entretiens).

Le dépouillement des entretiens a été réalisé en valorisant les tableaux synthétiques et les notes d'ambiance d'une part puis par regroupement des réponses question par question d'autre part.

La méthode retenue s'est révélée satisfaisante pour atteindre les objectifs fixés par la lettre de commande. Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises, le 12 octobre, le 3 novembre, le 16 novembre et le 14 décembre 2011.

## **DEUXIÈME PARTIE : L'ÉVALUATION :**

### **A) Implications et acteurs de l'enseignement technique agricole : un processus variable**

La première approche de la participation des EPLEFPA sera essentiellement quantitative. Dans un second temps on s'intéressera au processus d'engagement ou de recrutement des établissements dans les RMT et aux conditions qui facilitent ou freinent l'implication. On utilisera le plus souvent le terme d'implication des établissements car il introduit la dimension de l'intensité plus ou moins forte de la participation.

#### **A.1. Etat des lieux de la participation des EPLEFPA**

##### *Les établissements impliqués :*

L'ensemble des réseaux mixtes technologiques sont regroupés au sein de plusieurs organismes : l'ACTA et l'ACTIA à travers leurs instituts, l'APCA à travers les Chambres d'agriculture départementales ou régionales. Ces organismes constituent les têtes de réseau de 28 RMT dont 10 pour l'ACTIA. Les thématiques sont nombreuses et diversifiées. A la création des projets communs en 2007, l'ACTA gérait 10 RMT et l'ACTIA 5 ; il y a donc eu une évolution importante en 4 années de fonctionnement. La liste arrêtée en 2010 (annexe 2) montre une diversité des thématiques et un maillage territorial intéressant, soulignant la participation de tous les types d'EPLFPA.

**L'engagement de l'enseignement technique agricole dans les réseaux est une réalité, 83 EPLEFPA concrétisent par cet engagement la participation à la mission expérimentation – innovation, pour 108 participations au total dans les différents réseaux.** On remarque que certains RMT mobilisent de nombreux EPLEFPA : 15 pour le RMT « DEVAB », 16 pour « BIOMASSE », 12 pour « SDCI », et à contrario seulement 2 pour « QUASAPROVE », 3 pour « Bien être animal et systèmes d'élevage », 1 pour « FLOREPRO » (source SDI/BIPI 2011).

##### *Une lecture des engagements :*

La participation des EPLEFPA se caractérise par différents types et degrés d'investissement. Elle peut aller du prête-nom nécessaire pour créer et labelliser un RMT à l'animation d'un axe de travail, avec tous les degrés intermédiaires d'implication :

- prête - nom ;



- participation active aux réunions ;
- contribution à un axe de travail ;
- animation d'un axe de travail ;
- participation à des actions ou opérations du RMT débouchant sur des productions : essais sur l'EA-AT, modules de formation, construction de référents « enseignables » et diffusion active...

Mais l'implication c'est aussi le nombre de relations nouées et l'intensité des liens, c'est-à-dire l'importance des interactions et leur pérennité, ce qui relève d'une évaluation de moyen terme. Car l'implication a aussi une composante dynamique : se connaître, se reconnaître, agir ensemble... qui relève du fonctionnement réseau lui-même.

#### *Au-delà de la première évaluation*

La procédure d'évaluation des RMT à mi-parcours et au terme de leur agrément intègre plusieurs critères dont un concernant les établissements agricoles publics intitulé « implication des EPLEFPA ». Le bilan final comprend aussi plusieurs critères dédiés aux établissements de formation. Le document propose dans sa première partie intitulée « évaluation de la qualité des partenariats », un indicateur sur le « niveau d'implication du coordinateur et des partenaires, en particulier de l'enseignement technique agricole ». Dans la seconde partie du plan : « qualification des résultats et évaluation de leur valorisation », plusieurs indicateurs mesurent l'implication des EPLEFPA avec les « productions relevant de la gestion des connaissances et de la formation ». La quatrième partie : « Evaluation de la qualité et de la pertinence du projet accompagnant la demande de prorogation de l'agrément » comprend un indicateur important relatif au « renforcement de l'implication des EPLEFPA ».

Comme nous l'avons déjà évoqué à travers l'examen d'avis du COST et du COS, les jugements portés sont plutôt généraux et manquent donc de précision. Les indicateurs d'implication devraient distinguer :

- la nature de l'implication : participation aux réunions, participation à des instances de pilotage et de gouvernance, animation, contribution active à des actions ;
- les moyens en temps de personnel dédié pour chaque situation ;
- les ressources de l'EPLEFPA valorisées (salles de réunions, terrains ou ateliers ou labos, ...) ;
- les ressources financières de l'EPLEFPA affectées ;
- le périmètre d'influence : local, régional, national ;
- Les publics apprenants.

#### **A.2. Implications et acteurs de l'enseignement technique agricole dans les RMT :**

Les résultats d'enquête mettent en évidence la multiplicité des facteurs caractérisant l'intégration et l'implication des EPLEFPA dans les RMT. Les principaux axes qui peuvent être étudiés sont : l'engagement, l'intégration et le degré de participation, l'implication sous conditions de ressources, les positionnements et postures des acteurs, les regards des partenaires et des institutions, la question de l'implication dans l'animation, dans le pilotage et la gouvernance.

## a) L'engagement

Il s'agit des principaux « éléments déclenchant » l'adhésion d'un EPLEFPA ou d'un de ses centres à un RMT. Nombre d'entre eux interviennent aussi, tout au long du processus, comme facteur de variation complémentaire de l'implication.

### ➤ *l'histoire et l'existant :*

- les partenariats actifs, les « pratiques en place en matière d'expérimentation » et les liens tissés préalablement dans un EPLEFPA conditionnent grandement l'adhésion à un RMT. Il est en effet facile et sécurisant de travailler avec des partenaires connus ;
- la présence de postes à profil comme « les chefs de projet », « les tiers temps » «les directeurs adjoints chargés de l'expérimentation » apporte des ressources humaines qui facilitent grandement l'intégration d'un EPLEFPA dans un RMT ;
- la dernière composante concerne le territoire d'implantation et les filières de formation de l'EPLEFPA L'existence au sein de l'établissement d'un pôle de compétences reconnu dans le territoire, cohérent avec la thématique RMT est un élément favorisant l'émergence de partenariats.

### ➤ *la place de l'exploitation ou de l'atelier technologique :*

- les exploitations agricoles et les ateliers technologiques d'EPLEFPA jouent un rôle central par les actions qu'ils conduisent. L'antériorité dans la réalisation de la mission expérimentation – innovation conduit naturellement ces centres à l'intégration dans un RMT ;
- la présence d'un secteur recherche et développement comme dans les établissements des industries des viandes et du lait développe une culture de l'expérimentation très favorable au travail en réseau mixte technologique.

### ➤ *le projet et la stratégie des équipes de direction :*

- une réflexion stratégique de partenariat entretenue, renouvelée et animée par les membres de l'équipe de direction facilite l'intégration dans des réseaux de type RMT ;
- la volonté de promouvoir sa structure en développant son image et son rayonnement est un élément favorable comme la cohérence apportée à la réalisation de l'ensemble des missions des EPLEFPA ;
- l'habitude du travail en réseau d'établissements (ex : ENIL) est très incitateur tout en accompagnant l'intégration.

### ➤ *la pédagogie, le transfert et l'actualisation des compétences :*

- lorsqu'elles croisent des problématiques de formation, les thématiques étudiées dans un RMT valorisent l'intérêt et la participation à ces réseaux ;
- la présence dans l'EPLEFPA de filières BTSA et licences professionnelles où l'on aborde la conduite d'expérimentations est un élément déterminant pour la mobilisation et l'engagement d'enseignants ou formateurs dans un RMT ;
- l'évolution actuelle des référentiels avec les latitudes laissées aux équipes pédagogiques volontaires pour adapter la formation aux spécificités territoriales, constitue aussi un atout pour l'intégration des enseignants et formateurs aux RMT ; paradoxalement les référentiels sont évoqués comme des contraintes lors de certains entretiens.

## **b) L'intégration et le degré de participation : comment ?**

Le passage de l'engagement à l'intégration puis à un haut degré de participation relève d'une autre phase du processus au cours de laquelle le fonctionnement réseau, les compétences, les attentes des partenaires et leur reconnaissance, sont les principaux atouts de l'effectivité de l'implication.

- *processus qui relève du « fonctionnement en réseau » :*
  - les relations existantes, des travaux déjà partagés avec des partenaires sont des éléments qui permettent de comprendre comment, par des sollicitations personnelles ou par connaissance, se nouent et se concrétisent les partenariats de réseau fraîchement initiés ;
  - les organisations de filières, les habitudes de travail, des actions déjà conduites ensemble avec succès, des relations personnelles ayant déjà éventuellement ouvert la porte du RMT, favorisent de manière spontanée l'intégration. Les RMT en création bénéficient alors pleinement de ces aspects ;
  - les réseaux professionnels qui sont en relation étroite et régulière avec l'enseignement agricole positionnent en leur sein les établissements ou centres avec lesquels ils ont construit une relation professionnelle de confiance et les accompagnent dans leur implication au sein des RMT ;
  - les réseaux thématiques de la DGER ont, depuis quelques années, développé des partenariats dans le secteur de l'enseignement et du monde agricoles. Aujourd'hui les animateurs possèdent « un carnet d'adresse », un « système de circulation de l'information » qui leur permet de positionner les EPLEFPA sur des RMT de leurs domaines de compétence respectifs. La démarche « Écophyto 2018 » et des Systèmes de Cultures Innovants est exemplaire en ce sens. Elle démontre la richesse du positionnement et des relations tissées entre les différents partenaires.
- *opportunités de personnes et d'expertises : les compétences*
  - la présence dans l'établissement « d'un spécialiste » et (ou) de ressources humaines sur des sujets précis, relevant du RMT considéré, qui entretiennent des relations suivies avec la recherche ou le développement permet de comprendre pourquoi certains établissements sont membres actifs et reconnus de RMT ;
  - la valorisation des ressources internes mais également externes comme les anciens élèves peut aussi permettre de décrypter comment les EPLEFPA participent à tel ou tel RMT ;
  - Lorsque la valorisation des compétences est organisée en interne dans le cadre du projet de l'établissement, alors l'implication s'exprime fortement.
- *sollicitations externes et au-delà du faire valoir :*
  - les animateurs RMT sont des acteurs importants du fonctionnement du RMT et ils interviennent dans le choix du ou des établissements sollicités ; pour ces raisons ils sont déterminants dans l'accompagnement et dans l'implication des EPLEFPA dans les RMT ;
  - les compétences et les « dires d'experts » des acteurs professionnels qui considèrent tel ou tel comme partenaire digne de confiance sont aussi un élément explicatif de l'implication d'un EPLEFPA dans un RMT ;

- le territoire et ses acteurs institutionnels repèrent et proposent les EPLEFPA. Ils agissent donc sur le « comment » les établissements entrent dans un réseau mixte technologique et s’y investissent.

### **c) Les conditions d’engagement et d’implication**

Nous analysons ici les différentes conditions d’engagement et d’implication des EPLEFPA dans un RMT ; elles sont regroupées en quatre principales parties.

#### ➤ *les demandes partenariales et (ou) territoriales :*

- l’objet de l’étude et la thématique traitée par le réseau sont les premières conditions d’entrée d’un EPLEFPA dans un RMT ;
- la demande d’accompagnement, le besoin de partage de l’information entre les partenaires de la Recherche, de la Formation et du Développement, le maintien des connaissances au plus près de la recherche enfin, sont évoqués comme conditions d’entrée dans un type de fonctionnement en réseau.

#### ➤ *les demandes professionnelles :*

- les supports d’expérimentation que représentent les exploitations agricoles et les ateliers technologiques sont souvent une des conditions de ressources favorables à l’implication dans un réseau mixte. Les enquêtes démontrent que les sollicitations professionnelles sont nombreuses sur le territoire national ;
- l’expertise de l’enseignement technique agricole représentée par les postes spécifiques (directeurs d’exploitations agricoles, responsables d’ateliers technologiques, ingénieurs enseignants, postes à profils etc…) amène une reconnaissance professionnelle qui s’exprime par une sollicitation directe de ces aptitudes.

#### ➤ *les demandes internes :*

- les différentes missions de l’enseignement technique agricole permettent à des enseignants, des formateurs de s’investir dans un domaine où ils trouvent une réelle motivation. Certains établissements optent ainsi pour des choix stratégiques, parfois sur fonds propres qui leurs permettent d’entrer dans un RMT.
- l’image, le positionnement professionnel nécessaire au projet de l’EPLFPA aboutit alors à une démarche volontariste de participation à un réseau qui formalise la demande des acteurs internes.

#### ➤ *les conditions de ressources et organisationnelles :*

Lors des enquêtes, la mise à disposition de moyens en personnel est apparue comme une condition essentielle de l’implication de l’établissement dans la durée. Les tiers temps s’imposent comme une référence minimale, par analogie à ce qui est demandé aux organismes participant au PRDAR.<sup>12</sup> Lorsqu’un chef de projet est associé au RMT, l’ambition peut être plus grande. A contrario l’absence de personnel dédié est un facteur limitant.

Au-delà du personnel de l’établissement et des ressources matérielles déjà évoquées, la prise en compte des exigences du partenariat RMT dans l’organisation du fonctionnement de l’établissement et la gestion du temps est un atout, comme nous l’avons observé dans des anciennes ENIL

---

<sup>12</sup> Programme régional de développement agricole et rural

#### **d) Les acteurs de l'EPLEFPA et des centres : positionnements et postures**

Quels sont les différents acteurs de l'enseignement technique agricole qui s'investissent dans les RMT, sur quels types d'actions et avec quels positionnements et (ou) postures ? Quels centres sont plus investis ?

##### ➤ *la communauté éducative :*

Les principaux personnels qui s'investissent sur une action réseau sont au départ les membres de l'équipe de direction en particulier le directeur d'EPLEFPA, le directeur de l'exploitation ou de l'atelier technologique souvent accompagné techniquement par les tiers temps, chefs de projets ou directeurs adjoints en charge de l'expérimentation.

Ensuite interviennent les enseignants, formateurs et apprenants à des degrés différents, en fonction des niveaux et des formations. Les personnels et apprenants des niveaux trois et deux (BTSA, licence professionnelle) sont ceux qui participent le plus. Les formateurs et apprenants en formation adulte se focalisent davantage sur des sujets directement transposables dans leur vie professionnelle; en ce sens ils sont bien davantage dans un profil « Développement » ou « Formation-Développement » que « Recherche ».

##### ➤ *Les centres : moyens et contraintes*

- les centres se positionnent différemment par rapport aux RMT. L'entrée la plus courante est souvent l'exploitation ou l'atelier technologique. Ces centres sont sensibilisés à la mission expérimentation – développement - innovation et ont la charge de la mettre en œuvre. On constate que les lycées et les CFPPA sont plus en retrait. Les CFA sont absents et il semble que l'alternance ne soit pas propice à un engagement RMT ;
- il existe aussi une grande variabilité entre les établissements car les moyens financiers et humains ne sont pas toujours disponibles. On observe alors, de la part des EPLEFPA, un recentrage sur la mission d'enseignement initial scolaire perçue comme prioritaire ;
- les contraintes inhérentes à la composition de l'EPLEFPA comme la distance entre sites, la multiplicité des exploitations et ateliers technologiques, les diversités des formations, les difficultés profondes que connaissent certains centres sont des freins importants à l'implication dans un réseau.

##### ➤ *Les actions et leur valorisation :*

- elles sont très différentes et variables d'un centre à l'autre, ainsi on a pu observer des cas où la communauté éducative d'un centre participant à un RMT n'est pas informée des actions réalisées. Plus communément les différents conseils, garants du bon fonctionnement d'un EPLEFPA sont les lieux de présentation, d'information et d'orientation des actions entreprises dans le cadre d'un RMT ;
- le transfert interne des résultats du travail en réseau est un indicateur d'implication. Lorsqu'il est organisé, il bénéficie alors à tous ceux qui désirent utiliser dans leurs cours les ressources bibliographiques, les fiches techniques, les documents produits et autres productions du RMT.

##### ➤ *Les postures :*

On peut distinguer :

- « L'expert » dans un domaine ou « Le spécialiste » reconnu de longue date ; il sera sollicité systématiquement dans un secteur précis et il se retrouve dans toutes les institutions et réseaux de sa spécialité. Il peut avoir une démarche solitaire en dehors de tout projet de l'EPLFPA C'est une posture individuelle.
- « L'ingénieur acteur » est une posture spécifique à l'enseignement technique agricole et concerne les postes à profil : chef de projet, tiers temps, DEA/DAT. Il s'agit là de personnes qui peuvent consacrer du temps et animer leur structure afin de mettre en synergie projets EPLFPA et objectifs du RMT.
- « L'enseignant formateur » dont la mission principale est d'assurer la formation, il doit se positionner et « faire sa place » dans un RMT. C'est la situation la plus difficile à tenir, les disponibilités et les exigences des emplois du temps sont des contraintes importantes pour lui.

#### e) Les regards des partenaires : reconnaissance et attentes

Les regards portés par les animateurs réseaux sur les établissements sont riches de sens de la part de personnes issues du développement agricole pour l'essentiel que ce soit des instituts techniques (ACTA, ACTIA) ou des chambres d'agriculture. Leurs positions d'animateurs, leurs habitudes de travail en réseau, permettent de proposer une représentation intéressante sur la participation, les apports et les attentes suscitées par l'enseignement technique agricole. Le regard des têtes de réseau ou de la DGER vient compléter utilement la représentation des animateurs.

##### ➤ *Les regards des animateurs :*

- Regard « partagé » : l'enseignement agricole est un partenaire de qualité qui possède de réelles compétences et qui s'investit avec détermination et volontarisme comme le démontre l'exemple du RMT «DEVAB ». Mais il est noté, par ailleurs par les animateurs, un manque de mobilisation en général sur le plan national, qu'ils pondèrent en considérant que c'est « un partenaire tardif » qui doit trouver sa place ; l'exemple du RMT « QUASAPROVE » est révélateur.
- Reconnaissance d'une « ressource utile » : les RMT sont des lieux d'échanges, de construction et de mutualisation des ressources et des expertises ; la contribution de l'enseignement technique est là perçue comme importante et nécessaire à plusieurs titres, à la fois ressources et compétences ; l'exemple du RMT Systèmes de Cultures Innovants est remarquable en ce sens.

Les partenaires soulignent l'importance des « experts » présents dans notre système d'enseignement, en particulier les ingénieurs spécialisés dans des domaines particuliers comme l'industrie du lait et des viandes. Le Système National d'Appui est aussi un élément important pour nos partenaires, il est perçu comme un lieu de ressources humaines capable de professionnaliser le transfert pédagogique.

- Regard d'« attente » ou d'expectative : de nombreuses attentes ont été exprimées par les partenaires de l'enseignement technique agricole. La structuration de l'axe formation des RMT, dans lequel l'enseignement doit tenir toute sa place, est un des premiers souhaits des animateurs RMT.

L'élargissement des partenariats auprès des établissements agricoles est une réelle attente des partenaires qui considèrent cette diversité comme source de richesse.

La réalisation du transfert pédagogique représente un enjeu stratégique pour les animateurs, soucieux des évaluations régulières du système. Ils pensent trouver une

réponse par les acteurs de l'enseignement jugés comme des concepteurs rodés à cette problématique.

➤ *Les regards des « têtes de réseaux »:*

- La participation de l'enseignement est parfaitement admise, elle constitue un processus de travail adapté, « facilitateur » d'échanges entre structures, à condition que le pas de temps de travail soit suffisant. L'enseignement supérieur est perçu comme proche de la recherche et du développement par ses habitudes de travail et sa présence régulière dans les instances de recherche et développement, alors que l'enseignement technique apparaît souvent distant voire distancé lorsqu'il n'y a pas de filières de formation de niveau III ou II.

- Ce constat s'ajoute à la perception d'investissements hétérogènes et parfois variables des EPLEFPA dans les RMT. L'engagement pour leur expertise propre de personnes ne représentant pas nécessairement l'établissement, le statut des enseignants, la mobilisation hétérogène des équipes et la difficulté à réaliser « le transfert pédagogique » sont les principaux facteurs d'hétérogénéité. L'absence de moyens en personnel dédié amène parfois à qualifier l'engagement des établissements dans les RMT de « mission impossible ».

➤ *Un regard de l'institution DGER :*

L'institution porte elle aussi un regard globalement identique sur l'implication des établissements. Elle constate la différence entre l'enseignement technique et supérieur et considère l'implication des EPLEFPA comme étant très hétérogène. Les enseignants chercheurs sont néanmoins particulièrement mobilisés sur les publications de rang A et les RMT ne sont pas les meilleurs outils pour cet objectif, ce qui modère leur engagement.

Malgré un regard « distancié » l'institution fait plusieurs remarques :

- Nous sommes aujourd'hui dans un contexte très favorable pour promouvoir le travail en réseau, particulièrement entre l'enseignement, le développement et la recherche ;

- Il y a un réel intérêt pour l'enseignement agricole s'il est capable d'élaborer une méthodologie de travail dans un contexte où tous les partenaires sont fragilisés dans l'exercice de leurs missions ;

- Les exploitations agricoles et ateliers technologiques sont les centres adéquats pour l'expression de la mission expérimentation – développement - innovation et la formalisation des partenariats ;

- Les tiers temps et les chefs de projet participent grandement à l'aboutissement des différents projets des EPLEFPA ;

- Il faut reconnaître que les DRAAF sont en général absents du dispositif. Ils pourraient harmoniser régionalement la participation et l'action des EPLEFPA.

Les enseignements des enquêtes sur l'implication des établissements dans les RMT sont donc contrastés. Si sur le plan quantitatif l'engagement des EPLEFPA peut être qualifié d'effectif avec 43% des EPLEFPA représentés dans les RMT et en moyenne près de quatre EPLEFPA par RMT, ces indicateurs ne sont pas suffisants pour évaluer la participation des établissements dans les RMT. Une approche qualitative du processus d'implication a donc été réalisée à partir du dépouillement des entretiens, duquel émergent des constats. Un certain nombre d'indices malgré les difficultés de quantification, mais du fait de leur fréquence

d'évocation par les personnes enquêtées ou de la force du cas observé, peuvent être considérés comme des constantes de l'analyse et donc comme de bons indicateurs d'état.

Dans un premier groupe nous pouvons rassembler **les facteurs « réseau »**, comprenant les aspects relationnels et de personnes, les interactions structures, l'animation et le fonctionnement « réseau ». Ces facteurs constituent le plus souvent l'opportunité de l'engagement ; la relation ou l'interaction, fruits d'une histoire partagée, trouvent dans le RMT un nouvel exercice de la relation. Ils facilitent aussi l'intégration dans le RMT. A ce contexte « réseau » nous pouvons ajouter les attentes exprimées, ou peu manifestées, par les partenaires et par le territoire.

Lorsque **les compétences de l'établissement** le permettent, le degré de participation s'élève, comme la reconnaissance des partenaires, sensibles à l'expertise. Ceci a d'autant plus de probabilité de se manifester lorsque les formations sont en adéquation avec la thématique du RMT, lorsque le niveau de formation est élevé et quand le nombre de personnes impliquées est important, dépassant la seule présence d'un unique « expert ». Dès lors c'est l'établissement pôle de compétences voire de référence qui s'implique dans le RMT.

Dans un troisième groupe nous plaçons l'ensemble des **ressources mobilisées** dans le cours de l'implication des EPLEFPA : exploitations ou ateliers technologiques, temps de personnel et moyens d'accueil, mais aussi la prise en compte de cette implication dans les **aspects organisationnels** de l'établissement. Ces ressources et l'organisation doivent cependant posséder des caractéristiques : **fiabilité, crédibilité et continuité**.

Ce sera donc le projet d'établissement qui sera le meilleur garant de ces attributs quand le contexte est favorable d'une part, lorsqu'un des axes du projet met en avant l'innovation et le partenariat comme un enjeu stratégique d'autre part, enfin si les ressources sont mobilisées en conséquence et la réponse aux attentes adéquate. Cet ensemble constitue de fait un véritable **cahier des charges de l'implication**, garant d'effets positifs sur les missions de l'enseignement agricole.

## **B) Les effets de l'implication des EPLEFPA dans les RMT :**

### **B.1. Propos introductifs : innovation, transfert et territoires**

Nous aborderons dans ce chapitre, à travers trois missions des établissements techniques agricoles, les changements qu'occasionne une posture partenariale de travail en réseau. Les enquêtes de terrain auprès des établissements et des différents partenaires de l'enseignement agricole démontrent en effet que le travail en réseau modifie durablement les fonctionnements des EPLEFPA engagés dans la démarche.

L'évaluation des effets n'est pas définitive, elle se poursuit le plus souvent au-delà de la durée de fonctionnements des RMT, car elle est une manière originale de concevoir et de développer des relations indispensables entre l'enseignement, la recherche et le développement. Il serait donc certainement judicieux d'effectuer une évaluation dans 3 à 5 ans, pour vérifier si la dynamique engagée dans de nombreux domaines se perpétue, en passant d'une évaluation des réalisations à une évaluation des résultats et des impacts.

Avant d'exposer les résultats de l'évaluation des effets de la participation des établissements dans les RMT sur les missions de formation, d'innovation, d'animation et de développement des territoires, nous précisons les termes des enjeux mis en avant dans l'exposé des motifs de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 : l'innovation, le transfert et le partenariat.

Le partenariat n'est pas un objet d'évaluation dans la commande et son évaluation serait difficile car relevant davantage du processus des interrelations et interactions au sein du RMT. Cependant le détour par l'évocation rapide de la notion de partenariat est intéressant car le



partenariat est un facteur de variation des effets à évaluer. Ainsi les savoirs construits au sein du RMT sont souvent liés à la transformation de pratiques antérieures dans le cadre de travaux et d'actions communes ; analyser cette co-construction, voire déconstruire et reconstruire facilitent l'appropriation des savoirs et donc le transfert, en s'imposant parfois comme l'élément clé de l'ingénierie pédagogique. Évoquer le partenariat c'est aussi ne pas en oublier les termes : périmètre, propriété des productions, pilotage et responsabilités, organisation et animation..., et ceci nous renvoie utilement au cahier des charges de l'implication des établissements.

Nous nous attardons davantage sur les notions d'innovation et de transfert. Le 5<sup>ème</sup> schéma prévisionnel national des formations 2009-2014 fait de l'innovation un de ses trois axes majeurs avec en premier lieu l'innovation scientifique et technique puis l'innovation pédagogique.

*L'évolution de la demande de produits agricoles et alimentaires secoue l'économie agricole mondiale et éclaire d'un jour nouveau le bilan intermédiaire de la PAC. Dans les pays occidentaux la relation modes de production-modes de consommation avec la santé et l'environnement est maintenant reconnue.*

*L'espace occupé par l'agriculture et sa place dans l'animation et le développement des territoires, source de services écologiques ou d'externalités négatives parfois, ont fait des activités agricoles un enjeu important lors du Grenelle de l'environnement ; et en particulier les risques de pollutions diffuses, l'énergie et les GES, la biodiversité. Au-delà de leur rôle de production les exploitations agricoles, à travers la multifonctionnalité et leur place dans les territoires, ont été au cœur d'attentes sociétales nouvelles ; on leur demande d'être de véritables entreprises citoyennes s'inscrivant dans la durabilité, et se renouvelant pour une part croissante à partir d'installations hors cadre familial.*

*De ce panorama qui nous a fait passer de l'agriculture à l'alimentation et à la sécurité sanitaire, des productions aux activités agricoles, de l'espace de production au territoire, nous devons tirer les conséquences en termes de nouveaux objets de formation qu'offrent les EA/AT, pour toutes les filières, générale, technologique et professionnelles dans le cadre de LEGTPA, pour toutes les voies de formation dans le cadre des EPLEFPA, pour toutes les disciplines, afin d'éclairer les apprenants dans leur vie individuelle, citoyenne et professionnelle.*

*Plus que jamais et conformément à leur vocation, les EA/AT sont au cœur des projets d'établissement, de l'innovation pédagogique et de l'innovation-transfert, par leur contribution à la synergie des missions et à la relation enseignement technique, supérieur, recherche et développement. Extrait du 5<sup>ème</sup> Schéma prévisionnel des formations.*

De nombreuses mesures des Assises sont venues revalider et donner du corps à l'énoncé de la « nécessité de l'innovation ». Mais la notion d'innovation reste vague ; le 5<sup>ème</sup> schéma parle d'innovation-transfert. Ainsi la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 introduit l'innovation agricole et agroalimentaire<sup>13</sup> tout en conservant le développement et l'expérimentation. Or si l'on se réfère au Code rural, le développement agricole s'étend de la recherche appliquée à la diffusion des connaissances et au conseil<sup>14</sup>. Cette définition du développement circonscrit davantage le périmètre de l'innovation que

<sup>13</sup> Article L811-1 « L'enseignement et la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires ... remplissent les missions suivantes : ...

4° Ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;... »

<sup>14</sup> Article L820-1 « ...Relèvent du développement agricole :

- la mise en oeuvre d'actions de recherche finalisée et appliquée ;
- la conduite d'études, d'expérimentations et d'expertises ;
- la diffusion des connaissances par l'information, la démonstration, la formation et le conseil ;... »

celui du développement proprement dit et traduit en fait des activités relevant du système d'innovation.

Parmi les acteurs il est pertinent de rappeler les attributions des instituts techniques<sup>15</sup>, de l'enseignement supérieur<sup>16</sup> et de la recherche<sup>17</sup> selon le Code rural et de la pêche maritime. Cette revue met en évidence une nouvelle expansion du système d'innovation dont l'étendue va comprendre des fondements de recherche fondamentale et académique, de la recherche finalisée, de la recherche appliquée et de la recherche-action, mais encore l'ensemble recherche et développement, l'expérimentation, des actions de démonstration et de développement expérimental, la valorisation et le transfert, des activités connexes d'information et de formation, du conseil... Les manuels d'Oslo (OCDE 1997), de Frascati, l'échelle TRL américaine et les instructions fiscales (guide crédit d'impôts R&D ...) constituent les références pour déterminer les limites entre les différentes activités du processus d'innovation et structurer les enquêtes sur l'innovation pour apprécier des résultats et des effets du processus d'innovation. L'innovation enfin peut prendre des formes diverses : incrémentale, de rupture ou organisationnelle.

Le processus d'innovation est donc un ensemble d'activités de recherche et développement (expérimentation, démonstration,...), de formation et de transfert ; conduites par des organismes et des acteurs et avec des dispositifs et des outils.

Nous distinguerons donc dans l'évaluation des effets de l'implication des établissements dans les RMT sur les missions et leur exercice, les activités d'innovation au sens de la mission Développement, expérimentation et innovation de celles de transfert de connaissances et d'acquisition de compétences relatives à la mission de formation. Puis nous apprécierons les effets sur la mission de participation à l'animation et au développement des territoires.

---

<sup>15</sup> Article D823-1 du Code rural ... les instituts techniques agricoles ou agro-industriels ... exercent les missions d'intérêt général suivantes :

- a) Ils analysent les besoins des exploitations et entreprises de leur secteur en vue du renforcement de leur compétitivité et de leur adaptation aux demandes sociales ;
- b) Ils rassemblent les connaissances scientifiques, les technologies nouvelles et les savoir-faire, qu'ils soient nationaux ou internationaux, pour mettre au point des procédés, des produits et des services innovants ;
- c) Ils réalisent, notamment dans le cadre des projets communs mentionnés à l'article L800-1 :
  - des activités de recherche appliquée à caractère collectif visant à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant aux entreprises d'atteindre un objectif déterminé ;
  - ou des activités de développement expérimental à caractère collectif effectuées, au moyen de prototypes ou d'installations pilotes, dans le but de réunir toutes les informations nécessaires pour fournir les éléments techniques des décisions, en vue de la production de nouveaux matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes, services ou en vue de leur amélioration substantielle ;
- d) Ils concourent au développement de l'information scientifique et technique en regroupant les connaissances, technologies et savoir-faire ;
- e) Ils contribuent à la diffusion et à la valorisation des résultats de la recherche ... »

<sup>16</sup> Article L812-1 du Code rural

« Dans le cadre des règles définies au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'éducation, l'enseignement supérieur agricole public : ...

2° Participe à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale, appliquée et clinique ;

3° Conduit des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation ;

4° Contribue, en collaboration avec les organismes compétents, à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique et au développement ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche ;

5° Participe à la diffusion de l'information scientifique et technique ; ... »

<sup>17</sup> Article L830-1 du Code rural

« La recherche agronomique et vétérinaire ... s'appuie sur le développement de la recherche fondamentale.

Elle est conduite dans les organismes publics exerçant des missions de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. Les instituts et centres techniques liés aux professions et les centres d'innovation technologique répondant à des conditions fixées par décret y concourent. Les entreprises de la filière agricole et de la transformation des produits agricoles peuvent également y concourir. ...

Le ministre de l'agriculture assure la coordination des activités de recherche agronomique et vétérinaire et veille à leur adaptation aux objectifs de la politique agricole... »

## **B.2. Enseignement et formation, transfert:**

Préalablement à l'examen des effets, nous confirmons le constat de la forte hétérogénéité, selon les RMT, de l'implication des établissements dans le volet formation des RMT, dans la production de livrables et dans la diffusion de productions auprès des apprenants, constat :

- d'une participation très limitée, (voire uniquement temporaire lors de la création du RMT) à une participation très active en passant par tous les intermédiaires ;
- selon RMT, de l'implication d'une seule personne jusqu'à un véritable travail collectif inter établissements.

L'existence et l'activité des commissions ou groupes « formation » au sein du RMT, les responsabilités prises par les acteurs de l'enseignement technique dans le fonctionnement du réseau (rapporteur, responsable commission, etc.) en sont des indicateurs. On retrouve pour cette mission formation l'ensemble des facteurs et freins déjà évoqués ; pour les facteurs facilitateurs :

- les habitudes de travail en commun antérieures à la création du RMT (réseau DGER « agriculture biologique »), la participation à des projets CASDAR ou GIS, des enseignants reconnus comme experts sur la thématique, une exploitation avec expérimentations, des établissements déjà en réseau (ENIL) ;
- l'existence d'autres actions : projet CASDAR, action « Écophyto 2018 », des expérimentations sur l'exploitation ou l'atelier ;
- présence d'enseignants ou ingénieurs disponibles et motivés : importance des tiers temps et chefs de projet (parfois DEA ou proviseur adjoint ou formateurs du CFPPA).

Concernant les freins :

- des thématiques du RMT trop « pointues » ou trop orientées recherche par rapport aux attentes de l'enseignement technique : (AFORCE, OAAT) ou trop orientées développement (PRAIRIES) ;
- des EPLEFPA représentés par un nombre limité de personnes (parfois une seule), surtout si elle n'est pas directement impliquée dans l'enseignement (un proviseur adjoint, un DEA, ou même un chef de projet isolé) ;
- un nombre limité d'EPLEFPA impliqué au sein d'un même RMT (QUASAPROVE) ;
- une disponibilité des enseignants trop limitée (temps, motivation ?) ;
- le constat peut aussi faire référence aux profils des enseignants techniques présents dans les structures d'enseignement. Ces dernières années la diminution des ingénieurs formateurs (IA puis IGRF, IPEF, ITA puis IAE) au profit des autres corps d'enseignants techniques n'a peut-être fait qu'accroître cet état de fait. Ceux ci avaient souvent dans leurs services une participation obligatoire à des actions de terrain, d'expérimentation, d'animation voire de développement. Bon nombre de responsables d'établissement affirment que la nouvelle configuration des enseignants techniques, ajoutée aux contraintes des emplois du temps, conduit à se concentrer d'abord sur le face à face élève. Cette tendance a pu ici ou là conduire à une perte identitaire dans certains groupes d'enseignants !

À ces observations on peut ajouter que, grâce au RMT, de nombreux acteurs de la recherche et du développement ont sans doute découvert ou mieux appréhendé le monde de l'enseignement technique (et inversement).

Ainsi en dehors de quelques RMT, où des habitudes de travail existaient avant la création du réseau (cf. supra), il semble y avoir une méconnaissance du système de l'enseignement technique et de ses attentes par la recherche et le développement. A contrario les RMT permettent aux enseignants de découvrir l'existence de ressources utilisables dans l'enseignement, de moyens d'accès à de l'information. Enfin, les RMT obligent l'enseignement technique à mieux formuler des attentes en matière pédagogique, les RMT étant des « incitateurs aux questionnements ».

Globalement, la participation de l'enseignement est assez unanimement souhaitée et reconnue par les animateurs des RMT : « plus que la production de ressources, la constitution de réseaux apparaît fondamentale », création de synergies entre partenaires, etc. Le rôle de l'animateur est essentiel dans l'équilibre à trouver entre la promotion de l'expertise et la dynamisation des effets « Réseaux » par le relationnel et les interactions de coproduction entre acteurs.

Cet impact de l'implication du monde de l'enseignement technique dans les RMT est révélateur de la distance qui existe entre ce monde et ceux du développement, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est sans doute un élément clé de compréhension des autres effets : productions de ressources ou de livrables spécifiques à l'enseignement technique d'une part et transfert d'autre part.

### ***B.2.1. La production de ressources ou de livrables spécifiques à l'enseignement est encore réduite***

Au bout de trois années de fonctionnement, la production de ressources de nature scientifique ou destinée au développement apparaît importante et de nature diverse : synthèses bibliographiques, boîte à outils (expérimentation, évaluation, etc.), diaporamas, modules de formation (essentiellement adulte), ouvrages de synthèse, fiches techniques, bases de données (RMT SDCI), sites Internet...

En revanche, la production de supports spécifiques à l'enseignement technique apparaît réduite même si quelques tentatives ont eu lieu ou sont en cours : quelques ouvrages sont en préparation chez EDUTER, transposition d'outils de recherche (RMT FERTILISATION, modules de formation « clés en main » pour FOAD, cas concrets). Dans beaucoup de RMT, le travail de transfert des livrables existants vers l'enseignement est à peine ébauché ou reste à faire.

Le fonctionnement de groupes ou commissions « formation » actifs, mis en place de manière effective dès le début de la création du RMT avec présence d'enseignants ou de formateurs motivés et disponibles, voir de spécialistes de l'ingénierie de formation (SNA, EDUTER, formateurs CFPPA) est un facteur facilitateur. Mais cela nécessite une continuité, ainsi le départ à la retraite d'un formateur du SNA a pu stopper une dynamique (RMT SDCI).

D'autres freins sont avancés :

- la disponibilité en temps des enseignants ou l'absence d'une personne pilote issue de l'enseignement technique est le plus souvent avancée ;
- les difficultés pour saisir les attentes de l'enseignement dans beaucoup de RMT ;
- la production de ressources construites pour l'enseignement technique est très mal assurée (métier de l'ingénierie de formation et de la transposition didactique) ; il n'y a pas d'animation de la co-construction de ressources à partir des productions des RMT ;

- il faut aussi « laisser du temps au temps », car avant de transposer il faut produire de la matière « livrable » : trois années sont une durée réduite pour cela ; or la réflexion sur cette thématique n'est que rarement engagée dès le départ des RMT.

Il y a donc un contraste entre la production des livrables, utiles au développement mais aussi valorisables pour partie en formation d'adultes et la production d'« enseignables » à destination en premier lieu de la formation initiale scolaire.

Certes, on comprend la prudence dans la diffusion institutionnelle de certaines productions, validées et scientifiquement cautionnées mais insuffisamment abouties. Au-delà, il reste le plus souvent un déficit de définition des attentes, une carence en ingénierie de formation et en ingénierie pédagogique. On constate également un manque d'approche spécifique des cas concrets et des situations problème, pertinents pour l'enseignement une fois mobilisées didactique professionnelle et (ou) didactiques des disciplines. Enfin on note une absence totale d'anticipation de la problématique du transfert.

### ***B.2.2. Le transfert des savoirs et des ressources produites par le RMT, est très hétérogène et encore très insuffisant :***

#### ***a) au sein des établissements impliqués et plus généralement***

On constate de manière surprenante que la valorisation de l'information produite peut être réduite, voire nulle en interne. Lorsqu'il existe un enseignant impliqué personnellement dans la thématique étudiée, on peut noter un certain transfert des démarches et des résultats dans les pratiques pédagogiques. Par contre lorsque le projet est porté par un autre acteur de la structure et notamment les directeurs d'exploitation ou d'atelier technologique, les transferts vers les pratiques ou les thématiques pédagogiques sont souvent plus timides. La diffusion est généralement plus facile au niveau des CFPPA qu'au niveau de l'enseignement initial : souplesse dans la gestion du temps et de l'activité des formateurs, modules de formation de type FOAD,.... Le regard des formateurs est souvent plus proche de celui des conseillers et techniciens que de celui des enseignants.

D'autres conditions sont en effet favorables au transfert. Ainsi dans certaines thématiques, la place de l'exploitation agricole ou de l'atelier technologique (support notamment d'expérimentations) et avec eux la position de leurs responsables est primordiale dans le transfert. En effet il est important que sur «le terrain », tant dans les pratiques professionnelles que dans les dires, les pistes travaillées au sein du RMT puissent trouver un écho favorable. Un transfert doit être efficace tant sur le plan technique que sur le plan de l'enseignement.

La souplesse des emplois du temps des enseignants du lycée, les modules à l'initiative des établissements (EIE, MIL, MAP, etc.) dans le cadre de leur autonomie sont aussi des moyens importants pour accompagner le transfert. Au sein de l'EPLEFPA ce sujet peut faire l'objet de réflexion dans les instances et en particulier du conseil de l'éducation et de la formation.

Mais des difficultés doivent être levées comme par exemple le cas de personne impliquée dans le RMT mais non impliquée dans l'enseignement, ou investie seulement à titre personnel dans le RMT (proviseur adjoint, parfois chef de projet, « expert »...); ou encore lorsque l'implication de certains enseignants techniques dans les projets de l'établissement (investissement, motivation, tension interne ??) est moindre.

### b) au sein du système d'enseignement

Bien que peu d'éléments soient disponibles pour évaluer cette diffusion au niveau national, nos visites dans les établissements publics nous amènent à considérer que les nombreux travaux des RMT sont peu connus à l'extérieur avec des exceptions pour confirmer la règle (ex : RMT SDCI, DEVAB). Il n'existe pas de véritable réflexion organisée au niveau national (inter-réseau) sur ce point.

Certains fonctionnements de réseaux contribuent au transfert ; c'est le cas des réseaux thématiques (ex : DEVAB, Écophyto 2018...) mais aussi de réseaux inter-établissements déjà constitués (ex : ENIL). Mais les freins sont nombreux :

- pour l'enseignant « lambda », problème de lisibilité dû au grand nombre de dispositifs se recoupant : RMT, CASDAR, GIS, etc.
- dispersion des sites (Internet, plateformes, etc.) où se trouve l'information ; un site par RMT avec des accès parfois limités et qui pose clairement le problème de la propriété des résultats du RMT ;
- productions pédagogiques construites encore faibles ; deux modèles s'expriment selon les partenaires et les RMT : un modèle plutôt diffusionniste et linéaire de transfert et un modèle constructiviste ;
- faiblesse de la réflexion au niveau national.

### **Ces constats peuvent déboucher sur la proposition de clauses du cahier des charges évoqué précédemment :**

- implication de plusieurs EPLEFPA en réseau dans chaque RMT (devrait être effectif actuellement) ;
- nécessité qu'une véritable équipe soit constituée au sein de l'établissement, avec des formateurs et une obligation de résultats (identification des besoins, rédaction) ; en contrepartie nécessité de dégager du temps enseignant : emplois du temps, 1/3 temps) ;
- reconnaissance des enseignants réellement impliqués dans un RMT : en effet lorsque sur le terrain des enseignants s'investissent dans ces démarches RMT, ils ne voient que rarement leur temps reconnu dans les obligations de service ; une des solutions peut être la comptabilisation partielle de cet investissement dans un tiers temps spécifiquement dédié RMT.
- participation à des collectifs enseignants inter-établissements mis en place pour la transposition et la rédaction.

Une réflexion globale sur le transfert des ressources produites au sein du RMT devra être conduite au niveau national et régional pour une implication plus effective du SNA, dont EDUTER en complément des animateurs de réseaux thématiques. La place de l'ingénierie de formation devra être précisée ; une valorisation régionale par les DRIF des engagements en région des établissements serait sans doute pertinente. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer si conformément à leurs rôles les COREAMR<sup>18</sup> et les COREDEF<sup>19</sup> se sont saisies

---

<sup>18</sup> Article R313-45 du Code rural

« La commission régionale de l'économie agricole et du monde rural concourt à l'élaboration et à la mise en oeuvre, dans la région, des politiques publiques en faveur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural. ...

Elle est notamment chargée : ... -de veiller à la cohérence des actions menées en matière de recherche, d'expérimentation, de développement et de formation dans les secteurs agricoles et agro-industriels ;... »

de ce sujet qui peut trouver un cadre dans le diagnostic du système territorial et régional de l'innovation.

Les TIC ayant une place très forte dans le fonctionnement des RMT, un portail regroupant les accès aux ressources produites par les RMT à destination de l'enseignement mais sans doute aussi du développement s'impose. Une intégration plus forte avec les dispositifs de formation continue des enseignants et des conseillers est souhaitable.

Enfin pour tout nouveau RMT, il serait souhaitable qu'à sa création une présentation du système de l'enseignement technique et des personnes relais soit faite aux différents partenaires et animateurs, de manière approfondie et qu'une réflexion soit conduite sur la production des ressources en associant des enseignants.

Après un constat en demi-teinte tant sur la participation des enseignants dans les démarches RMT que sur le réinvestissement et le transfert de ces travaux dans la mission enseignement, certaines remarques générales de portée locale peuvent être faites. Une partie de celles-ci peut aussi inspirer le cahier des clauses de participation aux RMT.

Dans les EPLEFPA où la négociation interne est possible, on constate que la gestion du temps et l'organisation des services adaptés peuvent permettre d'optimiser la participation des enseignants aux autres missions qui vont donc pouvoir s'investir valablement. Il est donc nécessaire de « redonner » aux établissements des marges de manœuvre dans l'organisation de service des enseignants, pour, sur la base d'un projet concret, pouvoir permettre à ces derniers de diversifier leur pratique professionnelle ; les RMT sont un excellent moyen et de nombreux cas concrets peuvent dynamiser une pédagogie de projet.

Ainsi dans le cadre de l'autonomie des établissements et en cohérence avec les projets d'établissement, il est intéressant que les responsables puissent inciter principalement les enseignants techniques (mais il n'y a pas là d'exclusive) à participer aux autres missions comme la participation et le suivi des RMT.

L'attente est forte de la part des professionnels en matière de participation active de l'enseignement technique au sein des RMT mais aussi et surtout sur le transfert. Il apparaît que la demande dépasse parfois les compétences en présence et notamment sur le transfert pédagogique à l'ensemble du système d'enseignement agricole. Il peut être bénéfique dans cette dynamique de créer les conditions de la réussite du transfert pédagogique en développant le lien animateur RMT - centres de formation de l'EPLEFPA – enseignants et formateurs. Il pourrait être fait appel aux établissements du SNA<sup>20</sup> voire d'EDUTER en particulier pour accompagner ces initiatives, ainsi qu'aux DRIF<sup>21</sup> au niveau régional.

---

<sup>19</sup> Article D512-6 du Code rural « Il est institué dans chaque chambre régionale d'agriculture un comité d'orientation " recherche, développement, formation ". Ce comité ... veille à la cohérence des actions conduites en matière de recherche, développement et formation... »

<sup>20</sup> NOTE DE SERVICE DGER/MSSI/N2009-2032 du 17 mars 2009  
Objet : Note de présentation du Système National d'Appui à l'enseignement agricole  
« ...Le Système National d'Appui peut être défini comme un ensemble de ressources et de personnes mises à disposition de l'enseignement agricole pour impulser son évolution et accompagner son adaptation aux changements éducatifs, sociaux, économiques ou techniques. Il est mobilisé pour fournir des cadres de réflexion, des procédures et des outils indispensables à la mise en oeuvre de l'innovation... »

<sup>21</sup> NOTE DE SERVICE DGER/SDSFRD/N2007-2079 SG/SM/SDMS/N2007-1404 du 18 juin 2007  
Objet : Les missions spécifiques d'ingénierie de la formation...  
« ...Le développement de la mission ingénierie de formation s'inscrit dans un contexte où le système éducatif en général et l'enseignement agricole en particulier, sont soumis à de nombreux changements qui imposent une forte capacité d'adaptation de l'ensemble des acteurs à tous les niveaux : national, régional et local. Dans ce contexte la mission d'ingénierie de formation contribue à la mise en oeuvre de la politique du MAP en matière de formation et d'emploi, à la modernisation de l'enseignement agricole et à son adaptation au contexte socioéconomique et professionnel... »

Enfin les questions de ressources, de didactique et de transfert que pose l'évaluation des effets de l'implication des établissements dans les RMT interpellent inévitablement l'Inspection de l'Enseignement Agricole, bien que la durée de l'élaboration des référentiels ou de la conception des documents d'accompagnement soit différente ; il n'en est pas de même de l'accompagnement de l'évolution des pratiques pédagogiques. Le débat mérite d'être engagé au sein de l'institution.

### **B.3. Développement, expérimentation et innovation :**

Si les centres de formation des établissements de formation agricole et en particulier les lycées sont souvent méconnus des partenaires des RMT, il n'en est pas ainsi des exploitations et des ateliers technologiques. Ces centres des EPLEFPA sont ainsi pour l'INRA les « portes d'entrée » de l'enseignement technique, conformément à la convention cadre DGER/INRA/ACTA signée le 4 mars 2010 et intitulée « Un partenariat entre enseignement technique agricole public, recherche et développement ; l'innovation au service du développement durable ». L'article 3 de la convention fait explicitement référence au RMT : *« Quand ils existent, les Réseaux Mixtes Technologiques (RMT) et les GIS thématiques sont des interlocuteurs privilégiés pour concrétiser les liens entre les parties, particulièrement par leurs apports méthodologiques ».*

Les exploitations et les ateliers technologiques sont donc souvent les « média » de l'implication de l'EPLFPA dans les RMT. Or, paradoxalement, et dans une première approche, on constate que les effets directs de l'implication sont variables et peu spécifiques. Tout au plus nous est-il mentionné un accroissement du nombre d'actions d'expérimentation et de démonstration ; a fortiori lorsque l'exploitation ou l'atelier sont déjà très engagés dans l'innovation, un effet de concurrence entre les activités est noté par les personnes enquêtées. Mais dans tous les cas, la contribution à la mise en œuvre des projets CASDAR en aval des RMT favorise la reconnaissance et la visibilité de l'établissement à travers son exploitation ou son atelier technologique.

L'implication de l'exploitation ou de l'atelier dans les actions RMT a favorisé la mise en valeur du potentiel expérimental de ces centres, particulièrement dans des approches systèmes ; elle permet simultanément à certains personnels de révéler leurs compétences appréciées des partenaires mais qui n'étaient pas encore repérées. Le corollaire est aussi un renforcement de l'expertise des personnels engagés dans les actions d'innovation et les pratiques innovantes, expertise thématique mais aussi expertise méthodologique. C'est en définitive la compétence de l'établissement lui-même qui progresse en même temps que l'exploitation ou l'atelier technologique se qualifie dans son potentiel d'innovation. L'apport du RMT est en ce sens plus spécifique.

À travers les pratiques innovantes, l'exploitation ou l'atelier technologique peuvent être impactés positivement. De nombreux exemples nous ont été rapportés (ex : RMT SdCI ; RMT Transformations fromagères...) ; l'effet est « gagnant-gagnant » car il y a simultanément démonstration et contribution au développement ce qui est l'objet propre de la mission. Néanmoins aucun des établissements questionnés n'a précisé d'impact économique éventuel ; on a pu constater quelques cas de surcoûts expérimentaux non pris en compte et un cas où l'implication dans le RMT a permis de faire émerger une nouvelle activité économique au sein de l'atelier technologique.

Au-delà des effets directs de la participation des établissements sur la mission de contribution au développement, à l'expérimentation et aux innovations agricole et agroalimentaire, on enregistre deux groupes d'effets induits.

On distingue parmi ceux-ci tous ceux qui concourent à l'enseignement et à la formation :



- acquisition ou renforcement de connaissances et de compétences thématiques des enseignants et formateurs ;
- apports de méthodologie et d'ingénierie de la démarche expérimentale ;
- formation d'étudiants BTS ou licences pros par l'expérimentation ;
- nouvelles situations de formation et cas concrets ;
- interventions de chercheurs, d'ingénieurs ou de techniciens et conseillers dans les formations.

Les exploitations sont donc les centres des EPLEFPA les plus sensibilisés à l'innovation, des lieux d'engagement partenarial dont les effets induits de l'implication dans les RMT sur la formation sont remarquables sous réserve de certaines conditions. La crédibilité professionnelle du centre est requise ainsi qu'une garantie de fiabilité de conduite des protocoles. Une stabilité minimale du directeur de centre pour assurer la continuité des dispositifs est nécessaire. Ces critères, associés au potentiel expérimental et aux compétences, sont en définitive des facteurs favorables de qualification des centres ou des facteurs de risques précédemment identifiés : moyens en personnel insuffisants, organisation trop rigide de la gestion du temps des personnels, ingénierie limitée, déficit de cohérence entre les thématiques du RMT et les compétences de l'établissement...

Le second ensemble d'effets induits est relatif à l'attractivité de l'exploitation ou de l'atelier technologique qui impacte le rayonnement de l'établissement et son positionnement dans le territoire, au sein des secteurs professionnels et du système territorial d'innovation. C'est aussi un effet induit sur la mission animation et développement des territoires.

Les effets induits de l'implication des établissements sur la mission « Développement, expérimentation, innovations agricole et agroalimentaire » sont donc plus visibles que les effets directs plus discrets mais gage de reconnaissance et de crédibilité. Potentiel d'innovation de l'exploitation ou de l'atelier technologique, compétences et continuité sont les clés de la qualification du centre et de l'établissement en définitive.

#### **B.4. Animation et développement des territoires : attractivité, image et communication :**

La mission animation et développement des territoires, définie par la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux précise que les EPLEFPA « participent à l'animation et au développement des territoires » (ADT). Elle éclaire ainsi les modalités de l'exercice de la mission et en élargit le champ d'action. Elle situe d'abord l'exercice de la mission au niveau de l'entité établissement.

Il existe logiquement des interactions entre les missions des établissements techniques agricoles et particulièrement entre les missions formation, expérimentation - innovation et ADT.

Nous traiterons ici des répercussions que peut avoir la mission expérimentation - innovation sur la mission ADT. Les enquêtes de terrain confirment que deux aspects significatifs dominent l'action des RMT sur un territoire, le développement de l'image et de l'expertise de l'établissement. Ils sont à mettre en résonance avec les attentes des partenaires qui déterminent le degré d'investissement des établissements techniques agricoles.

- La « construction de l'image » est essentiellement assurée par les enseignants, les formateurs techniques, les chargés de mission (1/3 temps, chefs de projet), les membres de l'équipe de direction. Ce processus est la mise en place d'un ensemble

d'actes qui confirment les orientations stratégiques du projet d'établissement. Il s'appuie sur l'expertise acquise par les équipes de l'EPLFPA pour :

- mettre en place des journées techniques, des colloques, des évènements,
- assurer la parution d'articles de presse, dans des revues techniques spécialisées,
- engager de nouveaux partenariats et développer de la confiance,
- accroître ses compétences et renforcer ses spécificités,
- crédibiliser l'EPLFPA auprès des organisations professionnelles agricoles,
- positionner l'établissement comme un acteur du développement territorial.

Le « développement de l'expertise » est particulièrement important et corrélé au domaine de compétence abordé par le RMT pour lequel l'EPLFPA est adhérent. Il y a alors une réelle reconnaissance des personnels engagés dans ce processus ; tout particulièrement les formateurs techniques pour qui cet investissement offre un nouveau sens à leur enseignement en le situant à la pointe du progrès. La convergence d'idées de la communauté de travail sur ces sujets assure une autre dimension à ces missions. Elle fédère les équipes d'établissement, contribue à l'amélioration de l'ambiance de travail général et conforte les orientations du projet d'établissement et sa place dans le territoire.

- Les attentes partenariales. Les partenaires de l'enseignement technique agricole ont toujours des attentes vis-à-vis des établissements. Cette attitude est la résultante des engagements pris au cours du temps par notre système d'enseignement et particulièrement en matière d'expérimentation – d'innovation et d'animation. Elle correspond à une image positive d'engagement, de contribution au progrès, de démonstration de techniques nouvelles et de diffusion locale des résultats. Les attentes sont multiples, elles permettent d'établir quelques grands types de participation des EPLFPA dans les RMT.
  - « La participation logistique » qui est la mise à disposition de locaux de supports d'expérimentation et d'infrastructures pour l'accueil, la restauration.
  - « L'implication simple » c'est la participation active et régulière aux travaux du RMT.
  - « L'implication participative » là c'est la participation à l'animation d'un axe de travail du RMT qui est requise pour l'établissement.
  - « L'implication maximale », elle consiste en la prise en charge de l'animation partielle d'un axe de travail du RMT et à l'apport supplémentaire de l'expertise d'une personne ressource ou d'une équipe de l'établissement.

Les centres exploitations agricoles et ateliers technologiques qui par leurs missions et leurs compétences, sont directement concernés deviennent des lieux d'interaction des acteurs et de médiation sociotechnique comme les EPLFPA qui mettent en œuvre cette mission au sein du projet d'établissement. Nous démontrons ainsi que les exploitations et ateliers technologiques en s'impliquant dans les RMT participent activement à la mission animation et développement des territoires. Nous remarquons que trois principaux partenaires institutionnels jouent, ou peuvent jouer, un rôle important dans l'animation et développement des territoires à travers l'intérêt qu'ils portent à l'innovation.

Les collectivités territoriales sont très attentives au développement des RMT et aux retombées potentielles. Elles mobilisent d'importants moyens pour créer et encadrer le fonctionnement de Plateformes Régionales de l'Innovation (PRI) qui mettent en relation dans une région ou

en inter région, la recherche l'enseignement et le développement. Nous citerons par exemple la définition d'une PRI en Pays de la Loire « c'est une structure permettant de réunir sur un même territoire les acteurs de la formation, de la recherche et les entreprises autour d'une thématique ou d'un projet innovant ». Nous pouvons parler dans ce cas de Réseaux Mixtes Technologiques régionaux. Le constat de terrain démontre que lorsque les projets de PRI rencontrent les problématiques RMT dans un EPLEFPA, il y a une véritable économie de moyens et une valorisation maximale des travaux entrepris.

Nous avons remarqué que les DRAAF avaient un rôle indispensable à jouer dans l'harmonisation, la répartition et la communication des ces actions ; elles disposent d'un personnel dédié aux domaines Animation-Développement : ce sont les ARADDT (animateur régional agricultures, développement durable et territoires).

L'éducation nationale a d'ailleurs récemment mis en place deux types d'outils capables de valoriser les acquis de l'innovation et de l'expérimentation :

- Le CARDIE est un conseiller académique recherche développement innovation et expérimentation. Dans chaque académie le recteur nomme un conseiller qui assure le suivi et l'animation des innovations et des expérimentations dans les écoles et établissements. Relais important pour la mise en œuvre de la politique nationale et académique dans le champ des expérimentations, il est le lien direct avec les équipes pédagogiques et constitue l'interface avec l'échelon national.
- RESPIRE, le réseau social de l'innovation qui a pour objectifs de consolider les pratiques de pilotage de projets, de ressources humaines et de ressources documentaires en réseaux ; de favoriser la collaboration, la mutualisation entre pairs et experts, de faciliter les approches inter catégorielles, inter académiques et la transversalité, de rationaliser et simplifier les outils de partage.

La création de cette plateforme par le ministère de l'éducation nationale en 2012 marque sa volonté de favoriser et centraliser les pratiques de veille, de communication et d'introduire le réseautage dans les pratiques d'innovation et d'expérimentation pédagogiques. RESPIRE et CARDIE institutionnalisent le lien entre les niveaux décisionnels régionaux et nationaux. Sommes-nous en droit d'attendre une mission similaire affectée aux ARAADT par les DRAAF et l'interrégional est-il dans certains cas le bon niveau de réponse pour notre ministère ?

### **TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS**

L'évaluation abordée dans la deuxième partie de ce rapport démontre clairement que la participation des EPLEFPA dans les RMT est une réalité mais leur engagement est très variable et il dépend de très nombreux critères : l'histoire de l'EPLEFPA, la place de l'exploitation, le projet et la stratégie de l'EPLEFPA, la pédagogie, la nature du thème de recherche.

Le degré de participation est aussi lié à de nombreux facteurs : le fonctionnement en réseau, les opportunités de personnes, les compétences. Il faut encore que d'autres conditions soient réunies pour que les EPLEFPA s'investissent : les demandes partenariales, territoriales, professionnelles, les conditions internes de ressources et de volonté.

Cette approche complexe ne nous a pas permis de déterminer une typologie précise de la participation des EPLEFPA dans les RMT, compte tenu des nombreux indicateurs entrant dans le processus d'adhésion et de participation.

De plus, il n'a pas été possible de déterminer quelle est la combinaison de facteurs types déclenchant le processus pour un établissement déterminé. Chaque contexte est spécifique, les

effets à moyen terme seront les seuls éléments qui produiront une typologie d'adhésion pour les EPLEFPA. Il sera nécessaire de réaliser une étude à terme de trois à cinq années afin de vérifier toutes les conséquences de cette démarche de mise en réseau.

Les recommandations formulées ci après prennent en compte l'importance des effets de la participation des EPLEFPA à des Réseaux mixtes technologiques et en particulier pour trois missions définies par les articles L.811-1 du code rural à savoir :

- assurer une formation générale technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation et au développement des territoires ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires.

Elles doivent permettre d'améliorer l'efficacité générale à tous les niveaux d'action tout en préservant les spécificités du système d'enseignement agricole.

#### **A) Au niveau local, l'EPLEFPA**

- réaliser un diagnostic objectif sur les atouts et contraintes, les forces et les faiblesses, liées à l'adhésion à un Réseau Mixte Technologique, puis positionner stratégiquement ce dossier au niveau du projet d'établissement afin de le partager avec l'ensemble de la communauté éducative : thématique, compétences, degré d'implication, effets attendus...etc ;
- organiser un travail de groupe avec les enseignants, les formateurs, les directeurs de centre et désigner un chargé de mission innovation-transfert dont RMT ;
- déterminer les moyens de fonctionnement nécessaires à court et moyen terme en intégrant la présence complémentaire d'un personnel dédié comme 1/3 temps ou chef de projet RMT ;
- construire les partenariats en renforçant les domaines de compétences de l'établissement ; répondre aux attentes partenariales en exposant les domaines du « possible » ;
- intensifier les échanges avec les EPLEFPA membres du RMT afin de déterminer les complémentarités de travail, d'action et faire réseau ;
- rendre compte auprès des collègues des établissements de la région des avancées et du positionnement de l'EPLEFPA ;
- rassembler l'ensemble dans le cadre d'une action intégrée par amendement au projet d'établissement avec des indicateurs d'une part et annexer un cahier des charges ou des clauses de participation au RMT à partager avec les partenaires

#### **B) Au niveau régional DRAAF/SRFD**

Les commentaires suivants permettront à l'échelon régional de s'approprier la problématique recherche – développement – formation pour jouer objectivement son rôle d'interface auprès des différents interlocuteurs.

- positionner clairement, dans ce cas précis, la carte des « pôles de références » de chaque établissement afin d'orienter objectivement les candidats à l'adhésion dans un RMT ;
- accorder régionalement ou en inter régions, les partenariats entre l'enseignement technique et supérieur agricole lorsque ce dernier est présent ;

- renforcer la cohérence régionale des EPLEFPA en organisant l'investissement de chacun dans les RMT ;
- peser sur les choix et la mise en place des décharges horaires, des 1/3 temps chef de projet en cosignant les lettres de mission des personnels dédiés pour la région ;
- renforcer les rôles des ARADDT et en faire des relais importants pour l'affectation et la répartition régionale des moyens, du fait de leur connaissance du terrain ;
- valoriser les productions des RMT en région et assurer une communication adaptée auprès des instances régionales, mobiliser le DRIF ;
- organiser les politiques et les moyens de l'état en matière de recherche développement et formation technique agricole (COREAMR) ;
- assurer la synthèse de l'information des niveaux nationaux et régionaux pour encourager et faciliter l'investissement des EPLEFPA dans les RMT.

### **C) Au niveau national, DGER**

Les précisions suivantes permettront à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche de conforter son intervention en organisant la mise en œuvre des politiques de l'Etat et la répartition des moyens.

- réorganiser l'animation et le suivi fonctionnel de l'implication des EPLEFPA dans les RMT à la DGER en désignant une personne « tête de réseau » des établissements engagés, indépendamment de l'administration du dispositif et de façon homologue aux autres « têtes de réseau » ; en informer les partenaires ;
- réaliser une plateforme de production et d'échanges spécifiques aux RMT en prenant appui sur l'existant de l'ACTIA ;
- associer de manière plus régulière les ARADDT afin d'enrichir les projets des EPLEFPA, de hiérarchiser objectivement les choix régionaux et de faciliter le suivi des dossiers ;
- poursuivre l'accompagnement des projets par la répartition de moyens sur des postes « profilés » ou des moyens dédiés, étudier la faisabilité du financement de « tiers temps CASDAR » en complément des « tiers temps DGER » pour renforcer le dispositif ;
- agir durablement sur cette organisation pendant cinq ans au moins pour en vérifier les effets ;
- mobiliser les différentes structures de l'enseignement agricole technique et supérieur sur les attentes des RMT (chargés d'ingénierie de formation des DRAAF, SNA, EDUTER) ;
- définir les objectifs de travail pour les établissements, particulièrement en terme d'attendu et de transfert de la recherche à la formation.

## CONCLUSION

La mise en place des RMT par le décret 2006-1154 du 15 septembre 2006 a suscité, après les premiers appels à projet, un élan dans l'enseignement technique agricole en particulier au niveau des centres exploitations et ateliers technologiques. Cette adhésion était, au départ, essentiellement motivée par la volonté de relancer la mission expérimentation innovation qui était moins prégnante depuis les années 1990. Les politiques volontaristes issues du Grenelle de l'environnement ont parallèlement amplifié et repositionné les missions des exploitations et ateliers technologiques en les plaçant au centre des préoccupations pédagogiques de l'enseignement technique agricole.

Les RMT ont été, alors, des outils nécessaires à une production de ressources conséquente et logique dans une phase de création de situations constructives de travail entre recherche développement et formation. Des évolutions intéressantes sont actuellement en œuvre. Elles concernent la contribution que peuvent apporter les exploitations et les EPLEFPA dans la structuration d'un nouveau modèle sociotechnique. Cet enjeu est identique et peut être étendu aux établissements privés et à leurs fermes pédagogiques.

Les établissements de l'enseignement technique disposent actuellement d'une réelle opportunité qui consiste à être partie prenante de la gestion de l'innovation et de son intégration dans l'environnement technique et social du territoire. Ces actions en cours modifient en profondeur les rapports entre partenaires et acteurs locaux. Les EPLEFPA peuvent devenir des lieux de médiation garants d'une éthique et au fait des réalités de terrain.

Les RMT questionnent directement la place donnée à l'innovation dans les projets d'exploitation et d'EPLEFPA. Il est donc indispensable de passer des productions de « livrables » à la construction « d'enseignables » pour ne pas rester dans « l'inachevé ». Faire fonctionner de concert l'innovation technique et l'innovation pédagogique est un des principaux enjeux actuels des RMT et de leurs acteurs, comme de l'enseignement agricole.

Les évaluations des réseaux mixtes technologiques *in itinere* se justifient totalement compte tenu des spécificités précédentes mais aussi car ce dispositif est en lui-même une innovation organisationnelle qui engage dans la durée des partenaires et des réseaux d'acteurs qui jusqu'alors ne ressentaient pas le besoin de co-construire l'innovation et le progrès.

Ils étaient tous convaincus que le schéma d'intégration descendant de la recherche-innovation, vers le développement et l'enseignement était suffisant. Actuellement, avec une certaine similitude par rapport au secteur de l'entreprise, tous les échelons des organisations et des structures peuvent être des vecteurs d'innovation et il est nécessaire de capitaliser ces résultats niveau par niveau.

Les RMT sont devenus, pour l'enseignement technique agricole, un des points d'ancrage du système et un révélateur des capacités des partenaires à s'inscrire en synergie dans une démarche d'innovation.

## TABLE DES MATIERES

<b>RÉSUMÉ</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
<b>PREMIERE PARTIE : LA COMMANDE, LES ENJEUX, LA MÉTHODE</b>	<b>7</b>
<b>A) Un contexte privilégié : la force de la loi, les nouvelles attentes sociétales et les Assises de l'enseignement agricole public</b>	<b>8</b>
<b>B) Le RMT : un réseau institué au fonctionnement original</b>	<b>9</b>
<b>C) La commande : une évaluation « in itinere » et un référentiel d'évaluation flou</b>	<b>10</b>
<b>D) Méthodologie et déroulement</b>	<b>14</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE : L'ÉVALUATION</b>	<b>15</b>
<b>A) Implications et acteurs de l'enseignement technique agricole : un processus variable</b>	<b>15</b>
<b>A.1 Etat des lieux de la participation des EPLEFPA</b>	<b>15</b>
<b>A.2 Implications et acteurs de l'enseignement technique agricole dans les RMT</b>	<b>16</b>
a) L'engagement	17
b) L'intégration et le degré de participation : comment ?	18
c) Les conditions d'engagement et d'implication	19
d) Les acteurs de l'EPLFPA et des centres : positionnements et postures	20
e) Les regards des partenaires : reconnaissance et attentes	21
<b>B) Les effets de l'implication des EPLEFPA dans les RMT</b>	<b>23</b>
<b>B.1. Propos introductifs : innovation, transfert et territoires</b>	<b>23</b>
<b>B.2. Enseignement et formation, transfert</b>	<b>26</b>
B.2.1. La production de ressources ou de livrables spécifiques à l'enseignement est encore réduite	27
B.2.2. Le transfert des savoirs et des ressources produites par le RMT, est très hétérogène et encore très insuffisante	28
a) au sein des établissements impliqués	28
b) au sein du système d'enseignement	29
<b>B.3. Développement, expérimentation et innovation</b>	<b>31</b>
	39

<b>B.4. Animation et développement des territoires : attractivité, image et communication</b>	<b>32</b>
<b>TROISIEME PARTIE : SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>34</b>
<b>A) Au niveau local, l'EPEFPA</b>	<b>35</b>
<b>B) Au niveau régional DRAAF/SRFD</b>	<b>35</b>
<b>C) Au niveau national, DGER</b>	<b>36</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>37</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>40</b>
Annexe 1 : Les guides d'entretien	40
Annexe 2 : Liste des RMT existants	47
Annexe 3 : Liste des structures enquêtées	51
Annexe 4 : Résultats d'enquêtes	53
Tableau 1 : Résultats d'enquêtes auprès de 16 établissements publics	
Tableau 2 : Résultats d'enquêtes auprès de 9 animateurs RMT	
Tableau 3 : Résultats d'enquêtes auprès de 8 partenaires institutionnels	
Annexe 5 : Liste des personnes interviewées	55
Annexe 6 : Glossaire	57



# ANNEXES

## ANNEXE N°1 : Les Guides d'entretien

### QUESTIONNAIRE RMT ETABLISSEMENT

#### I - Questions générales :

1. **Quelle réflexion a guidé votre démarche d'adhésion à un RMT au sein de l'EPLEFPA ?**
2. **Pouvez-vous décrire précisément comment s'est réalisée votre entrée dans un RMT (origine, contact personnel, réseau, etc.) ?**
3. **Dans quelles conditions avez-vous adhéré à un RMT (volonté interne, circulaire, demandes territoriales, etc.)?**
4. **Quels acteurs de l'EPLEFPA sont investis dans le RMT ? Pourquoi ?**
5. **Comment valorisez-vous votre présence au sein d'un RMT ?**
  - **En interne : *innovation technologique sur EA/AT, innovation pédagogique sur le lycée, CFPPA, CFA,***
  - **En externe : *milieux professionnels, acteurs territoriaux***
  - **Sous quelles formes : *intervenants, moyens logistiques humains,...***
6. **Estimez-vous avoir des retombées positives ou négatives de votre engagement dans un RMT ? Lesquelles ?**
7. **Quels intérêts concrets en retirez-vous pour l'EA/AT ?**
  - **Valorisation de ressources *humaines, techniques pédagogiques***
  - **Economie globale de l'EA/AT**
  - **Innovation technologique**
8. **Cet engagement a-t-il modifié vos pratiques pédagogiques, vos fonctionnements, vos choix technico-économiques, votre reconnaissance dans le territoire?**

**9. La place de l'exploitation ou de l'atelier technologique a-t-elle évolué au sein de l'EPLFPA ? Explicitiez votre réponse.**

**10. Développez-vous d'autres projets recherche et développement au sein de l'EPLFPA en dehors des RMT ?**

## **II - RMT/ participation/ quels niveaux/ indicateurs de moyens :**

*Notice explicative : Les questions suivantes ont pour objectif de mesurer le degré d'engagement de l'établissement à travers une série d'indicateurs :*

- 1. Qui participe aux réunions du RMT et quelle est leur fréquence ?**
- 2. Lorsque les réunions se tiennent sur l'EPLFPA, quelle logistique mettez-vous en œuvre ? (salle, amphi, restauration, secrétariat, personnel spécifique).**
- 3. Comment estimez-vous le temps consacré au RMT par année ? (réunion, accueil, temps de travail de groupe, quotité de travail).**
- 4. L'ingénierie de formation occupe-t-elle une place dans le RMT ? si oui laquelle ?**
- 5. L'ingénierie pédagogique se caractérise comment dans le RMT ? (mise à disposition de l'EA/AT, expérimentation, participation des apprenants, compte rendu réalisé).**
- 6. L'expertise de l'EPLFPA est-elle utilisée au sein du RMT ? Si oui, dans quels domaines (pédagogique, technique, ingénierie) comment ?**
- 7. Comment s'organisent les enjeux financiers dans le RMT (aucun aspect financier, valorisation de moyens, dotation financière, gestion de lignes budgétaires).**

## **III - RMT/missions et indicateurs de résultats :**

*Notice explicative : Les questions suivantes ont pour objectif de mesurer les effets des RMT sur les missions de l'enseignement agricole :*

- 1. Le travail réalisé au sein du RMT est-il valorisé par les enseignants, formateurs ?**

- Par une utilisation des données et conclusions dans les cours ? Comment ?
  - Par une participation des formés ? Comment ?
  - Par la réalisation d'un module spécifique en lien au RMT ? Exemple ?
2. Quels enseignants valorisent le travail du RMT dans le cadre de la mission Animation et développement des territoires? Comment ?
  3. Comment se matérialisent concrètement les actions d'expérimentation et de développement conduites par le RMT dans l'EPLEFPA ?
  4. Le RMT a-t-il eu un effet sur la mission coopération internationale ? Si oui, développer votre réponse.
  5. Le RMT contribue-t-il à la mise en place des politiques publiques ? si oui, comment ?

#### IV - RMT ET PEDAGOGIE

1. Selon vous le RMT a-t-il produit des ressources pédagogiques ? lesquelles ?
2. Comment le RMT a-t-il orienté et généré cette production de ressources ?

#### SYNTHESE :

Texte ambiance générale : (5 lignes)

Conclusion :

<i>RMT/ Création</i>	
<i>RMT/EAAT</i>	
<i>RMT/pédagogie</i>	
<i>RMT/impacts internes</i>	
<i>RMT/impacts externes</i>	
<i>RMT/Publication-Transfert</i>	

## QUESTIONNAIRE ANIMATEUR RMT

**PRESENTS :**

### **I- QUESTIONS GENERALES :**

- 1. Pourquoi participez- vous en tant qu'institution à un RMT ? Pourquoi êtes vous partie prenante de l'animation des RMT ?**
- 2. La forme de travail pluri partenarial proposée vous semble elle adaptée aux exigences de performance et de rentabilité ?**
- 3. La participation de l'enseignement technique est elle réelle, pertinente, pourquoi? La production de ressource et le transfert sont ils effectifs pour le domaine de la formation ?pour les professionnels ?**
- 4. Plus généralement que pensez-vous de la présence et de la participation du monde de l'enseignement au côté de la recherche et du développement dans un RMT ?**
- 5. Considérez-vous que les objectifs initiaux du RMT sont atteints en matière de formation, d'animation et de développement des territoires et de coopération internationale et à quel niveau ? Comment construire un référentiel d'évaluation mesurant la réalisation des projets ?**
- 6. Quelles sont vos attentes en la matière et selon vous, quelles synergies sont possibles avec l'enseignement technique agricole?**
- 7. Plus généralement le transfert des résultats est-il engagé, dans ce cadre quels rôles jouent les EPLEFPA ?**
- 8. Avez-vous réfléchi à la conception d'une démarche de transfert et à son suivi?**
- 9. Globalement ce dispositif est il à reconduire, à aménager ou à reconsidérer ?**
- 10. Par rapport à vos missions le RMT a-t-il de réels impacts de terrain dans la conception de l'approche technique de la recherche et des partenariats ?**

**11. Le fonctionnement en RMT modifie t-il la perception de la contribution de l'enseignement technique agricole à la mission R&D ? Quelles nouvelles pistes de réflexions imaginez-vous pour l'avenir ?**

**12. Votre façon de travailler a-t-elle évolué avec la mise en place et le fonctionnement des RMT ?**

## **II- EVALUATION :**

- 1. Quels indicateurs de moyens envisageriez-vous pour l'évaluation de votre action ?**
- 2. Quels indicateurs de résultats vous semblent adaptés pour caractériser vos engagements au sein des RMT ?**

## **SYNTHESE :**

**Autre REMARQUE :**

## **Tableau de conclusion**

<i>RMT/ objectifs</i>	
<i>RMT/enseignement technique agricole (participation, production de ressources)</i>	
<i>RMT/animation-Transfert-Développement</i>	
<i>RMT/évaluation</i>	

## QUESTIONNAIRE RMT ORGANISMES

### I- QUESTIONS GENERALES :

- 1 Pourquoi participez- vous en tant qu'institution à un RMT ?
- 2 Quels types de retours attendez-vous de votre investissement à titre personnel ? pour votre institution ?
- 3 La forme de travail pluri partenarial proposée vous semble elle adaptée aux exigences de performance et de rentabilité ?
- 4 Que pensez-vous de la présence et de la participation du monde de l'enseignement en général au côté de la recherche et du développement dans un RMT ?
- 5 Pensez-vous que la participation d'un EPLEFPA dans un RMT soit pertinente, pourquoi ?
- 6 Quelles sont vos attentes en la matière et selon vous, quelles synergies sont possibles avec l'enseignement technique agricole?
- 7 Considérez-vous que les objectifs initiaux du RMT sont atteints et à quel niveau ?
- 8 Le transfert des résultats est-il engagé, dans ce cadre quels rôles jouent les EPLEFPA ?
- 9 Avez-vous réfléchi à la conception d'une démarche de transfert et à son suivi?
- 10 Quels moyens humains ou financiers consacrez-vous au RMT auquel vous participez ?
- 11 Globalement ce dispositif est il à reconduire, à aménager ou à reconsidérer ?

- 12 Par rapport à vos missions, le RMT a-t-il de réels impacts de terrain dans la conception de l'approche technique de la recherche et des partenariats ?**
  
- 13 Le fonctionnement en RMT modifie t-il la perception de la contribution de l'enseignement technique agricole à la mission R&D ? Quelles nouvelles pistes de réflexions imaginez-vous pour l'avenir ?**
  
- 14 Votre façon de travailler a-t-elle évolué avec la mise en place et le fonctionnement des RMT ?**

## **II- EVALUATION :**

- 1. Quels indicateurs de moyens envisageriez-vous pour l'évaluation de votre action ?**
  
- 2. Quels indicateurs de résultats vous semblent adaptés pour caractériser vos engagements au sein des RMT ?**

## ANNEXE N°2 : liste des RMT existants :

### RMT (réseau ACTA/APCA) agréés en 2007

Titre/ Intitulé du RMT	Organisme pilote	Autres Partenaires
Fertilisation et environnement	ACTA	APCA, CA, ITA, INRA, EPN Rambouillet EPL de Venours, Dijon
MODELIA : Modélisation et logiciels d'intérêt commun appliqués à l'agriculture	ARVALIS-Institut du végétal	ACTA, ITA, INRA EPL Toulouse-Auzeville,
Travail en élevage	Institut de l'élevage	ITA, CA, CEMAGREF, ENITAC, Supagro, ESA Angers, EPL Chambéry
Bâtiments d'élevage du futur	Institut de l'élevage	ITA, CA, INRA, ISA Lille, CREPA Bretagne (*) Fermes pédagogiques Guingamp et Caulnes CFPPA de Vesoul
Biomasse, énergie, environnement et territoire	CRA Picardie	ITA, CA, INRA, ESITPA du Val de Reuil EPL du Loiret EPL Le Chesnoy – Les Barres
Agroéquipement et énergie	FNCUMA	APCA, CA, ACTA, ITA, ENESAD EPL Vesoul
Système de production animale et environnement	IFIP	CA, ITA, INRA, AGROCAMPUS de Rennes CREPA Bretagne (*), EPL Le Rheu, Pontivy
Développement de l'agriculture biologique	INRA-SAD	Pôle agrovétérinaire ESTIVE, ACTA, ITAB, CA 69 et 83, INRA EPL Durance
Systèmes de culture innovants	CRA Bourgogne	ITA, CA EPN Rambouillet EPL Vesoul, Chambray, Dijon
Observatoire des activités agricoles sur les territoires (OAAAT)	CRA Rhône-Alpes	ITA, CA, INRA, CIRAD, CEMAGREF EPL Marmilhat, EPN Rambouillet
Biodiversité fonctionnelle	ACTA	ITA, CA, INRA ENITAB, Agrocampus Rennes, ESA Angers, Sup Agro EPN Rambouillet, EPL Chateauroux, St Aubin du Cormier, Nîmes
Gestion de la flore adventice en grandes cultures	ACTA	CA, ITA, INRA EPL Vesoul

(\*)CREPA Bretagne : établissements d'enseignement technique agricoles de la région Bretagne



### RMT (réseau ACTIA) agréés en 2007

Titre/intitulé du RLT	Institut pilote	Partenaires
ECOVAL (Ecoconception et valorisation)	ITERG	ADIV, CTPCA, IFBM, INRA, ...
Gestion durable des fluides ; froid, énergie, eau	ADIV	CTPCA, IFBM, ITERG, CEMAGREF, CETIAT
Expertise pour la détermination microbiologique de la durée de vie des aliments	AERIAL	ADIV, ADRIA Développement, AFSSA, ENVA
Nutrialis : qualité nutritionnelle des aliments	CRITT Poitou-Charentes	ADIV, ADRIA Développement, AFSSA, AgroParis Tech
Évaluation sensorielle	ITFF	ADIV, ADRIA Normandie, INRA, UMR Sciences du goût

### RMT (réseau ACTA/APCA) agréés en 2008

Titre/ Intitulé du RMT	Organisme pilote	Partenaires
Quasaprove	ACTA	ARVALIS, ITB, CETIOM, ITAVI, IE, ITERG, IFBM, INRA, Université de Pau, ENITA, EPLEFPA Pau, CRA, LNDS, ONIGC
Prairie	Institut de l'élevage	3 CRA, 9 CDA, ARVALIS, ITAB, INRA, 2 EPLEFPA (Fontaines-71, Robillard -14)
Bien être animal	Institut de l'élevage	ITA, IFIP, 2 CRA, INRA, AFSSA, 2 EPLEFPA, 2 CDA, AVIPOLE, EPN, AgroParisTech, ENESAD
Filières fromagères	SUACI Alpes du nord	CNAOL, Suaci Alpes du nord, Association pôle fromager AOC Massif central, CDEO, CTCF, CDA du Cher, IE, Actilait, ENIL de Mamirolle, INRA
Forêt et changement climatique	CNPPF	CTBA, ONF, INRA Cemagref, Ecofore, FCBA, IFEN, CDA22, EPL Meymac,

### RMT (réseau ACTIA) agréés en 2008

Titre/intitulé du RLT	Institut pilote	Partenaires
Produits fermentés et distillés	BNIC	ADRIA Normandie, BNIA, CTCS, IFBM, IFPC, IFV, UNGDA, AgroParisTech, INRA, EPLEFPA l'Oisellerie
Propack Food	LNE	ARIA développement, ARIA Normandie, CASIMIR, CRITT 2ABI, CTCPA, AgroParisTech, ENITA de Clermont, ENSBANA, INRA, INPL, Université Montpellier 2, ENILV Aurillac, EPLEFPA Amboise

## RMT (réseau ACTIA) agréés en 2009

Titre/intitulé du RLT	Institut pilote	Partenaires
CHLEAN : conception hygiénique des lignes et équipements et amélioration de la nettoyabilité	ACTIA	CTCPA, ADIV, ADRIA Développement, ADRIA Normandie, Casimir, CRITT-IAA-PACA, IFIP, ADRIANOR, INRA, AgroParisTech, ENITIAA, LRGIA, CETIM, IUT Laval
FLOREPRO : flores protectrices pour la conservation des aliments	ACTIA	Actilait, IFIP, Aérial, ADRIA Normandie, CEVPM, INRA, ENITIAA Nantes, IFREMER, Lycée agricole de Marmilhat, AgroParisTech
LISTRAL : lipides structurés d'origine alimentaire	ACTIA	Actilait, ADIV, ITERG, CETIOM, IFREMER, INRA, ENSMIC, CNIEL, ONIDOL

## RMT (réseau ACTA/APCA) agréés en 2010

Titre/ Intitulé du RMT	Organisme pilote	Partenaires
ELICITRA : développer au sein des filières végétales les stratégies de stimulation de défense des plantes	ARVALIS	Arvalis, Astredhor, BBV, IFV, CTIFL, ITEIPMAI, CETIOM, CDA de Saône et Loire, CDA du Finistère, CNRS, INRA, 3 UMR, Institut polytechnique Lasalles à Beauvais, Agrocampus-Ouest, URCA, ULCO, ISA, lycée viticole d'Avize, pôle Valinov
Economie des filières animales	IFIP	AgroParisTech, Agrocampus Ouest, APCA, ARVALIS, CETIOM, ESA d'Angers, INRA, IE, IFIP, ITAVI, FranceAgriMer, Toulouse Agri Campus, lycée agricole de Bréhoulou à Fouesnant
Sols et territoires	CRA Poitou Charentes	CRA Poitou-Charente, INRA, Groupe, ISA-Lille, Institut polytechnique Lasalles, Beauvais, APCA, ARAA, CDA de l'Indre, CDA de la Creuse, CRA de Rhône-Alpes, Agrosup Dijon, IRD, lycée agricole Georges Desclauze de Sainte

## **ANNEXE N°3 : Liste des structures enquêtées**

*Pour les EPLEFPA :*

- EPLEFPA de Quetigny-Plombières les Dijon
- EPLEFPA de Rodez la Roque
- EPLEFPA de la Cazotte Saint-Affrique
- EPLEFPA de Chartres la Saussaye
- EPLEFPA de Fontaines
- EPLEFPA/ENIL de Besançon-Mamirolle
- EPLEFPA PAU Montardon
- EPLEFPA de Meymac- Neuvic
- EPLEFPA/ENILV La roche sur Foron
- EPLEFPA Vesoul
- EPLEFPA Toulouse-Auzeville
- EPLEFPA de Savoie-la Motte Servolex
- EPLEFPA de Bressuire les Sicaudières
- EPLEFPA du Périgord
- EPLEFPA Rennes-le Rheu
- EPLEFPA Laval

*Pour les animateurs de RMT :*

- Animateur RMT « observatoire des activités agricoles sur les territoires »
- Animatrice RMT « développement de l'agriculture biologique »
- Animatrice RMT « Qualité sanitaire des productions végétales de grande culture »
- Animateur RMT « Gestion de la flore adventice en grande culture »
- Animatrice RMT « Systèmes de culture innovants »
- Animatrice RMT « Filières fromagères valorisant leur terroir »
- Animatrice RMT « Agroéquipement énergie »
- Animateur RMT « Bien être animal et système d'élevage »
- Animateur RMT « Conception hygiénique des lignes et équipements et amélioration de la nettoyabilité »
- Animatrice RMT « AFORCE »
- Animateur RMT « Economie des filières animales »

*Les autres partenaires institutionnels:*

- Entretien avec l'ACTA
- Entretien avec l'ACTIA
- Entretien avec l'APCA
- Entretien avec l'INRA
- Entretien avec Agrocampus ouest ? agrosup Dijon ?
- Entretien avec la DGER/ SDSDI
- Entretien avec la DGER/BIPI
- Entretien avec le SNA
- Entretien avec le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
- Entretien avec le CGAAER.

## ANNEXE N°4 : Résultats d'enquêtes

Tableau 1 : Résultats d'enquêtes auprès de 16 établissements publics

EPL	RMT/des cultures différentes	RMT/ contacts existants	RMT/Publics impactés			RMT/Pratiques EA/AT	RMT/ Pédagogie innovante	RMT/ aux Transferts			Rôle 1/3 temps, chef de projet,	RMT/ ADT	
			IV	III	FCPA			Dvp	F°	Dis		A	D
1	X	X	X	X		X		X			X	X	X
2	X	X	X	X		X							
3	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X
4				X	X			X				X	
5	X	X	X								X	X	
6	X	X	X	X		X		X				X	
7	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	
8	X	X		X	X	X		X	X		X		X
9	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
10	X	X		X	X	X		X	X		X	X	
11				X	X	X	X	X	X			X	
12	X	X											
13	X	X	X		X			X			X	X	X
14	X	X		X		X					X	X	X
15	X	X		X		X	X	X	X		X	X	X
16	Toulouse												
T :	13/15	13/15	8	- 11	- 7/15	11/15	5/15	11	- 7	- 1/15	9/15	12	- 7/15

**DVP**=Développement, **F°**=Formation, **Dis**=Dispositif, **A**=Animation, **D**=Développement, **EA/AT** : exploitations et atelier technologique.

**Tableau 2 : Résultats d'enquêtes auprès de 9 animateurs RMT**

RMT	RMT/ objectifs/ différences.	RMT/ animation	RMT/transfert			RMT/ besoin EA-AT	RMT/bilan /poursuite	RMT/ 1/3 temps, Chef projet
			Dvp	Act	Dis			
1	X	X	X	X		X	X	
2	X		X				X	
3	X	X	X	X			X	X
4	X	X	X				X	
5	X	X	X			X		
6	X	X	X	X		X	X	X
7	X	X	X				X	X
8	X		X	X	X	X	X	
9								
T :	8/8	6/8	8/8	4/8	1/8	3/8	7/8	3/8

**DVP** : Développement, **ACT** : Acteurs, **Dis** : Dispositif, **EA/AT** : exploitation agricole et atelier technologique. **Tableau 3 : Résultats d'enquêtes auprès de 8 partenaires institutionnels.**

	Plus- value réseau	Implication de l'E.T.A.		Connaissance réseaux 1/3T, Chef Projet	Dispositif poursuite	Facteurs de réussite des RMT	
		Intérêt	Intensité			Anim	Dispo/Prof
ACTA	X	X	V		X	X	X
ACTIA	X	X	V	X	X	X	X
APCA							
INRA	X	X	V		X	X	X
SNA	X	X	V	X	X	X	X
ENSEI- SUP							
DGER/ SDI		X	V	X		X	
DGER/ BIPI		X	V	X		X	
IEA							
	4/6	6/6	6/6	4/6	4/6	6/6	4/6

V : Variable

**ANNEXE N° 5 : Liste des personnes rencontrées**

<b>STRUCTURES</b>	<b>PERSONNES ENTENDUES</b>
<b>E.P.L.E.P.A.</b> liste en annexe 3	Directeur EPLEFPA, Directeur d'Exploitation ou d'Atelier Technologique Enseignants 1/3 temps Chef de projet Enseignants et formateurs
<b>Animateurs de réseau RMT</b> liste en annexe 3	Animateur ou animatrice du réseau concerné avec co-animateur ou co-animatrice
<b>Têtes de réseau</b>	<b>ACTA</b> : Marianne SELLAM Philippe VISSAC  <b>ACTIA</b> : Sandrine LEBOIS  <b>APCA</b> : Elodie MARTINEAU  <b>INRA</b> : Sandrine HERBINET
<b>Autres structures</b>	<b>SNA</b> : Jean-Pierre DEBROSSES  <b>DGER/BIPI</b> : Didier BOISSIERES Frédéric DEHLNGER Espérance BRENDLE  <b>DGER/SDI</b> : Philippe BERGERET Jérôme COPALLE  <b>IEA</b> : Hervé SAVY  <b>Sup agro Montpellier</b> : Alain CAPILLON  <b>Agro campus ouest</b> : Aude RIDIER

## **ANNEXE N° 6 : Glossaire.**

**ACTA: Réseau des instituts des filières animales et végétales**

**ACTIA: Association de Coordination Technique pour l'Industrie Agro - Alimentaire**

**ADT: Animation et Développement des Territoires**

**APCA: Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture**

**ARADDT: animateur Régional Agricultures Développement Durable et Territoires**

**BTSA: Brevet de Technicien Supérieur Agricole**

**CARDIE: Conseiller Académique Recherche-Développement innovation et Expérimentation**

**CASDAR: Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural**

**CFA: Centre de Formation d'Apprentis**

**CFPPA: Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles**

**COREAMR: Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural**

**COREDEF: Comité d'Orientation Recherche Développement Formation**

**COST: Conseil d'Orientation Scientifique et Technique**

**CS : Comité scientifique**

**DAT: Directeur d'atelier Technologique**

**DEA: Directeur d'Exploitation Agricole**

**DGER: Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche**

**DRAAF: Direction Régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la Forêt**

**DRIF: Délégué Régional d'Ingénierie de Formation**

**EDUTER: institut pour l'éducation et le développement professionnel**

**EIE: Enseignement à l'Initiative de l'Etablissement**

**ENIL: Ecole Nationale d'Industrie Laitière**

**EPLEFPA: Etablissement Public Local d'enseignement et de formation Professionnelle Agricoles**

**FOAD: Formation Ouverte à Distance**

**GIS: Groupement d'Intérêt Scientifique**

**IA: Ingénieur Agronome**

**IAE: Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement**

**INRA: Institut National de la recherche agronomique**

**IPEF: Ingénieur des Ponts, des Eaux et Forêts**

**MAP: Ministère de l'agriculture et de la Pêche**

**MAAPRAT : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité, et de l'Aménagement du Territoire**

**MIL : Module d'Initiative locale**



**OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques**

**PRI : Plateforme régionale d’Innovation**

**R&D : Recherche et Développement**

**RESPIRE : Réseau d’échange de savoirs professionnels en innovation, en recherche et en expérimentation**

**RMT : Réseau Mixte Technologique**

**RMT AFORCE : RMT adaptation des forêts au changement climatique**

**RMT DEVAB : RMT Développement de l’agriculture biologique**

**RMT OAAT : RMT observatoire des activités agricoles sur les territoires**

**RMT PRAIRIE : RMT « la prairie ressource agricole et environnementale d’avenir »**

**RMT QUASAPROVE: RMT qualité sanitaire des productions végétales de grande culture**

**RMT SDCI : RMT Systèmes de Culture innovants**

**SNA : Service National d’Appui**

**TIC : Technologies de l’information et de la communication**

**TRL : Technology Readiness Level**